



Organisation
Panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES
Amériques

**NEUVIÈME SESSION DU SOUS-COMITÉ DU
PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION
DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Washington, D.C., ÉUA, du 18 au 20 mars 2015

SPBA9/FR
20 mars 2015
Original : anglais

RAPPORT FINAL

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ouverture de la session	4
Élection du Bureau	5
Adoption de l'ordre du jour et du programme des réunions	5
Questions relatives à la politique des programmes	
Projet de Programme et budget de l'OPS 2016-2017	5
Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS.....	9
Nomination d'un membre au Comité d'audit de l'OPS.....	9
Mise à jour sur la réforme de l'OMS	10
Questions administratives et financières	
Vue d'ensemble du Rapport financier du Directeur pour 2014	13
Proposition concernant l'utilisation du solde des excédents relatifs aux normes IPSAS et au budget	15
Programmation de l'excédent de revenus	18
Assurance-maladie après cessation de service.....	19
Mise à jour concernant le Fonds directeur d'investissement et la réévaluation des projets immobiliers figurant Plan directeur d'investissement	21
Statut des projets financés par le compte de réserve de l'OPS	22
Amendements au Règlement du personnel et au Statut du personnel du Bureau sanitaire panaméricain.....	23
Rapport sur l'élaboration de la stratégie du BSP en matière de ressources humaines: une stratégie pour le personnel	24
Statistiques sur la dotation en personnel du BSP	27
Projet de stratégie du BSP en matière de technologie de l'information	30
Mise à jour sur la nomination du Commissaire aux comptes de l'OPS pour 2016-2017	32
Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financières de l'OPS	33
Questions soumises pour information	
Avant-projet du budget programme de l'OMS	35
État d'avancement du Projet pour la modernisation du système de gestion de l'information du BSP	37
Ordre du jour provisoire pour la 156 ^e session du Comité exécutif.....	38
Clôture de la session	42

Annexes

Annexe A : Ordre du jour

Annexe B : Liste des documents

Annexe C : Liste des participants

RAPPORT FINAL

1. La neuvième session du Sous-comité du programme, du budget, et de l'administration du Comité exécutif de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) s'est tenue au siège de l'Organisation à Washington, D.C., du 18 au 20 mars 2015. Les délégués des sept membres suivants du Sous-comité élus par le Comité exécutif ou désignés par la Directrice étaient présents à la réunion : Argentine, Canada, Cuba, Équateur, États-Unis d'Amérique, Jamaïque et Sainte-Lucie. Des représentants du Brésil, du Mexique et du Paraguay ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs.

Ouverture de la session

2. Le Dr Carissa Etienne (Directrice du Bureau sanitaire panaméricain [BSP]) a ouvert la session, en soulignant le rôle important du Sous-comité pour ce qui était de fournir des conseils sur des questions qui étaient essentielles à la bonne gouvernance continue de l'Organisation. Pour permettre au Sous-comité de donner ces conseils, le Bureau présenterait des mises à jour sur un certain nombre de questions financières et administratives importantes, y compris une présentation générale du rapport financier pour 2014, un rapport sur le Fonds directeur d'investissement et les réparations et les améliorations nécessaires dans les bâtiments appartenant à l'OPS et un rapport sur l'état des projets financés sur le Compte de réserve, notamment le projet de modernisation du système de gestion de l'information du Bureau sanitaire panaméricain. Concernant ce dernier point, elle était heureuse d'annoncer que les composantes ressources humaines et système de paie avaient été mises en œuvre avec succès, concluant ainsi la phase 1, et que les travaux de la phase 2 avaient débuté.

3. Le Sous-comité examinerait également le projet de programme et budget pour 2016-2017 proposé pour l'OPS, qui était élaboré selon un processus ascendant, avec pour commencer des consultations au niveau des pays pour identifier les priorités. Les contributions résultant de ces consultations et du Sous-comité seraient utilisées pour finaliser le projet de budget qui serait soumis au Comité exécutif en juin. En outre, le Bureau présenterait une mise à jour sur la réforme de l'OMS, accompagnée d'une analyse de sa pertinence pour l'OPS. Des présentations informelles auraient également lieu sur la maladie à virus Ebola, la Semaine de la vaccination dans les Amériques 2015, la Journée mondiale de la santé 2015 et la collaboration de l'OPS avec l'Organisation des États Américains pour s'assurer que la santé figurerait en bonne place lors du septième Sommet des Amériques, qui aura lieu au Panama en avril 2015.

Élection du Bureau

4. Les États Membres suivants ont été élus au Bureau du Sous-comité pour la neuvième session :

Président : Canada (Mme Natalie St. Lawrence)

Vice-président : Jamaïque (Dr Kevin Harvey)

Rapporteur : Argentine (Mme María Emilia Cejas)

5. La Directrice était Secrétaire de droit et le Dr Isabella Danel (Directrice adjointe du BSP) était Secrétaire technique.

Adoption de l'ordre du jour et du programme des réunions (*Documents SPB9/1, Rev. 1 et SPBA9/WP/1*)

6. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour provisoire soumis par la Directrice (document SPBA9/1, Rev. 1) sans changement. Le Sous-comité a également adopté un programme de réunions (document SPBA9/WP/1).

Questions relatives à la politique des programmes

Projet de Programme et budget de l'OPS 2016-2017 (Documents SPBA9/2 et Corr.)

7. M. Daniel Walter (Directeur du Département de la Planification et du budget du BSP) a présenté le projet de Programme et budget pour 2016-2017 et a décrit le processus participatif ascendant suivi pour la préparation du budget, qui comprendrait des consultations nationales approfondies afin d'identifier les priorités et les besoins des pays, une approche qui garantirait que les États Membres partageraient l'appropriation du budget et la responsabilisation quant à l'obtention des résultats. Il a noté que bien que le document SPBA9/2 indique que le Bureau élaborerait trois scénarios de budget possibles qui seraient soumis à l'examen du Sous-comité, il avait été jugé prématuré de procéder ainsi tant que les consultations avec les pays n'étaient pas terminées. Les contributions issues de ces consultations seraient analysées, regroupées et intégrées dans le projet de Programme et budget qui serait présenté au Comité exécutif en juin. Compte tenu des besoins prévus, il était probable que le Bureau demande une augmentation budgétaire, mais le montant de cette augmentation restait encore à déterminer.

8. L'élaboration du Programme et budget serait guidée par le Plan stratégique 2014-2019, qui était étroitement aligné sur le Douzième programme général de travail de l'OMS. Les enseignements tirés de l'évaluation finale du Plan stratégique 2008-2013 et de l'évaluation à mi-parcours du Programme et budget pour 2014-2015 seraient

également pris en compte. La politique budgétaire adoptée en 2012,¹ qui reposait sur une approche axée sur les besoins, serait utilisée pour déterminer les allocations par pays.

9. Pour la première fois, un budget intégré serait présenté, ce qui signifiait que les besoins en ressources seraient présentés au total, sans spécifier comment les fonds seraient attribués ni leur source. Les États Membres seraient donc invités à approuver le Programme et budget dans sa totalité, et non pas à définir uniquement les crédits pour la partie financée par les contributions fixées, qui ne représentait que la moitié du budget total. Ce changement permettrait d'aligner encore davantage l'OPS avec l'OMS, qui avait déjà adopté une approche de budgétisation intégrée en 2014-2015. Cette approche intégrée permettrait d'utiliser des financements souples afin de combler les lacunes et offrirait une plus grande assurance que les contributions volontaires correspondraient bien au champ et à l'objet du Programme et budget approuvé. Cela n'aurait cependant aucune incidence sur les pratiques comptables du BSP. Le Bureau serait toujours en mesure de faire rapport sur la source de tous les fonds et sur la façon dont ils étaient dépensés.

10. Le Sous-comité a appuyé l'approche intégrée proposée en matière de budgétisation, qui donnerait une perspective complète des activités prévues pour l'exercice biennal 2016-2017 et permettrait une plus grande souplesse dans l'allocation des ressources. Les membres ont accueilli avec satisfaction les efforts du Bureau pour rapprocher la budgétisation de l'OPS de celle de l'OMS. Toutefois, plusieurs préoccupations ont été soulevées, en particulier en ce qui concernait la prévisibilité et la disponibilité en temps voulu de certaines sources de financement. Il a été souligné que si les contributions volontaires n'étaient pas reçues en temps opportun, il pourrait être nécessaire d'utiliser des ressources provenant des contributions fixées pour financer certains projets et programmes, ce qui pourraient compromettre la capacité du Bureau à exécuter le programme de travail ordinaire. Il a également été souligné que les contributions volontaires étaient souvent affectées à des fins spécifiques et ne pouvaient donc pas servir à compenser les insuffisances par ailleurs dans le budget. Pour ces raisons, certains délégués ont estimé qu'il serait peut-être préférable d'approuver des montants spécifiques devant être financés par les contributions fixées pour chaque catégorie d'activité, plutôt que d'approuver un montant global.

11. Afin d'aider les États Membres à comprendre comment seraient financés le Programme et budget, il a été suggéré que la proposition qui serait soumise au Comité exécutif devrait inclure des informations sur les sources de financement pour les activités prévues dans chaque catégorie d'activité. Il a été souligné que les rapports sur l'exécution du budget devraient également indiquer les sources sur lesquelles les activités avaient été financées. Des renseignements ont été demandés sur la date à laquelle l'évaluation à mi-parcours des progrès accomplis en termes de résultats immédiats et intermédiaires dans le cadre du Plan stratégique 2014-2019 serait disponible.

¹ Voir le document CSP28/7 et la résolution CSP28.R10 (2012).

12. Le Sous-comité a également fermement appuyé l'approche du bas ascendante en matière d'élaboration du budget afin de s'assurer qu'il répondait bien aux priorités et aux besoins des États Membres. Les membres ont identifié plusieurs domaines prioritaires dans lesquels ils estimaient qu'un soutien accru était nécessaire, y compris la santé mentale, la prévention de la violence et des traumatismes, l'invalidité et la réadaptation, et les déterminants sociaux de la santé. Des précisions sur les dépenses au titre de la catégorie 6 du Programme et budget (services institutionnels/fonctions essentielles) ont été demandées, en particulier pour les salaires, les déplacements, les publications et les communications. Il a été indiqué que certaines des activités envisagées au titre de cette catégorie semblaient appartenir à d'autres catégories – par exemple, l'accélération des mesures pour l'élimination des maladies transmissibles prioritaires.

13. Le Bureau a été encouragé à élaborer un budget réaliste basé sur un exercice de priorisation rigoureux et à rechercher des économies additionnelles afin de réduire les coûts. Il a été suggéré qu'un examen soit effectué pour identifier quels programmes pourraient être mis en attente ou être progressivement éliminés. Un soutien a été exprimé en faveur d'un budget qui prévoirait une croissance nominale zéro, sans augmentation des contributions fixées, et des assurances ont été demandées que les États Membres ne seraient pas appelés à combler tout déficit par des contributions volontaires. Par ailleurs, la nécessité de fournir des ressources suffisantes pour permettre au Bureau de réaliser le programme de travail approuvé par les États Membres a été reconnue. Une déléguée a estimé que les États Membres devraient renforcer le financement par l'entremise des contributions fixées, mais a également invité le Bureau à veiller à ce que les contributions volontaires soient aussi flexibles que possible.

14. M. Walter a déclaré que la proposition de Programme et budget qui serait présentée au Comité exécutif comprendrait des informations complémentaires sur les risques potentiels, ainsi que sur les avantages d'une approche intégrée. Une telle approche offrirait certes une plus grande flexibilité et latitude au Bureau dans l'allocation des fonds provenant de diverses sources, mais elle exigerait également de la prudence et une nouvelle façon de gérer le budget afin de s'assurer qu'un financement adéquat serait disponible à tout moment pour les programmes prioritaires. Il a souligné, toutefois, qu'à l'heure actuelle, aucune distinction claire n'était établie entre les programmes qui étaient financés par les États Membres au moyen des contributions fixées et les programmes appuyés par des contributions volontaires. Néanmoins, le Bureau fournissait une ventilation des dépenses et des sources de financement dans ses rapports sur l'exécution du budget et continuerait de le faire dans le cadre de l'approche intégrée.

15. L'objectif du Bureau était de veiller à ce que le financement volontaire contribue à la mise en œuvre de l'ensemble du Programme et budget. Dans le domaine du VIH/sida, par exemple, le Bureau prévoyait qu'au total un financement d'environ US\$ 16 millions² serait nécessaire, dont environ \$10 millions en contributions volontaires et \$6 millions des fonds du budget ordinaire. Le montant effectivement reçu en

² Sauf stipulation contraire, toutes les valeurs monétaires dans le présent rapport sont exprimées en dollars des États-Unis.

contributions volontaires, toutefois, pourrait être supérieur ou inférieur. S'il était plus élevé, l'approche intégrée proposée permettrait au Bureau de transférer une partie des fonds du budget ordinaire à une activité où le besoin en financement global n'était pas entièrement couvert. S'il était inférieur, il pourrait alors être fait appel à un financement supplémentaire du budget ordinaire ou d'une autre source. Il a souligné que les États Membres ne seraient jamais appelés à apporter des contributions volontaires supplémentaires en cas d'insuffisance de fonds et a affirmé qu'un libellé à cet effet serait inclus dans le projet de résolution qui serait soumis au Comité exécutif pour approbation. Si le financement total disponible se révélait insuffisant, le Bureau serait simplement amené à réduire l'échelle des programmes.

16. Le Bureau fournirait les informations demandées sur les dépenses au titre de la catégorie 6 et garderait à l'esprit les commentaires des délégués concernant les activités qui pourraient devoir être déplacées de cette catégorie vers d'autres catégories. Il a expliqué, toutefois, que le Bureau se préoccupait en premier lieu de l'obtention de résultats et pas tant des types de dépenses engagées pour produire ces résultats. S'agissant de l'établissement des priorités, à moins que le cadre pour la définition des niveaux programmatiques prioritaires approuvé en 2014³ ne soit modifié par le Groupe de travail des pays, il continuerait de s'appliquer à l'affectation des ressources en 2016-2017. Les commentaires du Sous-comité et les retours d'information obtenus lors des consultations dans les pays concernant les besoins et les priorités seraient également pris en compte. Pour ce qui était de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans le cadre du Plan stratégique 2014-2019, un rapport serait présenté en 2016.

17. La Directrice a affirmé que les préoccupations et recommandations des États Membres seraient prises en considération au moment d'élaborer et d'affiner la proposition de Programme et budget. Le Bureau avait bon espoir que l'augmentation prévue des revenus divers suffirait à couvrir les besoins en financement accrus en 2016-2017. S'il était nécessaire de demander une augmentation des contributions fixées, elle serait maintenue à un niveau minimum. Le Bureau présenterait un projet de budget réaliste, comme il l'avait fait pour l'exercice biennal 2014-2015, au cours duquel il y avait eu une croissance nominale zéro des contributions fixées, ce qui avait abouti à une réduction effective du budget disponible. Afin de tenir compte de cette baisse, le BSP avait été contraint de réduire ses effectifs. On espérait que la nouvelle stratégie des ressources humaines (voir les paragraphes 76 à 90 ci-dessous) permettrait au Bureau de réaliser des économies supplémentaires dans ce domaine ; cependant, au-dessous d'un certain niveau de ressources en personnel, il cesserait d'être efficace dans la prestation de coopération technique avec le niveau d'excellence attendu par les États Membres et conformément aux priorités fixées par eux.

³ Voir le *Document officiel* 345 et la résolution CD53.R3 (2014).

Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS (document SPBA9/3)

18. M. Alberto Kleiman (Directeur du Département des Relations extérieures, de la mobilisation des ressources et des partenariats du BSP) a présenté le document SPBA9/3, qui contenait des informations sur deux organisations non gouvernementales (ONG) qui souhaitaient entrer en relations officielles avec l'OPS et deux organisations non gouvernementales qui souhaitaient renouveler leur statut d'organisations en relations officielles avec l'Organisation. Le document présentait également de brefs rapports de situation sur la collaboration de l'Organisation avec 22 autres ONG ayant actuellement des relations officielles avec l'OPS.

19. Conformément à la procédure énoncée dans les Principes régissant les Relations entre l'Organisation panaméricaine de la Santé et les organisations non gouvernementales (ONG), le Sous-comité a entrepris son examen des diverses ONG à huis clos. À la suite de cet examen, le Rapporteur a annoncé que le Sous-comité avait décidé de recommander au Comité exécutif de poursuivre des relations officielles entre l'OPS et l'InterAmerican Heart Foundation (IAHF) et le Sabin Vaccine Institute pour une période de quatre ans et d'accepter que l'Alliance pour la Convention-cadre (*Framework Convention Alliance* ou *FCA*) établisse des relations officielles avec l'OPS, également pour une période de quatre ans. S'agissant de la *Sociedad Latinoamericana de Nefrología e Hipertensión* (Société latino-américaine pour la néphrologie et l'hypertension), le Sous-comité a demandé des renseignements financiers supplémentaires sur cette organisation et a demandé au Bureau de vérifier si le fait que la Société emploie un secrétaire fourni par une société privée pourrait occasionner un conflit d'intérêt. Le Sous-comité a également recommandé que plusieurs activités conjointes soient menées avec les quatre organisations et a prié les services techniques concernés d'intégrer ces activités dans leurs plans de travail collaboratif respectifs sur quatre ans.

20. Le Président a annoncé que les recommandations du Sous-comité seraient soumises à la 156^e session du Comité exécutif sous la forme d'un projet de résolution.

Nomination d'un membre au Comité d'audit de l'OPS (document SPBA9/4)

21. Le Dr Heidi Jiménez (Conseiller juridique du BSP) a évoqué le contexte du Comité d'audit et a attiré l'attention sur son mandat qui figurait en annexe au document SPBA9/4. Elle a noté qu'aux termes de ce mandat, les membres du Comité d'audit étaient élus par le Comité exécutif pour des mandats pouvant aller jusqu'à trois ans. Elle a également rappelé qu'un membre du Comité d'audit avait démissionné en 2014 et que M. John Fox avait été nommé en octobre 2014⁴ pour assurer la dernière année du mandat de ce membre, qui s'achèverait en juin 2015. Il serait donc nécessaire que le Comité exécutif nomme un nouveau membre au cours de sa 156^e session. De ce fait, la Directrice avait dressé une liste de trois candidats, y compris le membre occupant actuellement ces fonctions, qui serait examinée par le Sous-comité, qui serait invité à

⁴ Voir le rapport final de la 155^e session du Comité exécutif, document CE155/FR.

recommander un candidat au Comité exécutif. Une documentation confidentielle sur ces trois candidats avait été distribuée au Sous-comité.

22. Le Sous-comité a décidé de créer un groupe de travail composé de l'Argentine, des États-Unis d'Amérique et de Sainte-Lucie afin d'examiner la liste des candidats proposés par la Directrice. Par la suite, M. Brian Hackett (États-Unis d'Amérique) a expliqué que le groupe de travail avait évalué les trois candidats en fonction des critères énoncés à l'article 4 du mandat et qu'il avait retenu cinq facteurs critiques pour opérer le classement des candidats. Chaque membre du groupe avait classé chacun des candidats séparément et les notes avaient été ensuite regroupées puis la moyenne avait été calculée pour chaque candidat. M. Fox avait été choisi à l'unanimité comme étant le candidat qui serait recommandé pour être nommé au Comité d'audit.

23. Le Dr Jiménez a noté que le groupe de travail avait également fait observer que, dans un souci de cohérence et de continuité, il était préférable d'éviter un renouvellement fréquent des membres du Comité d'audit.

24. Le Sous-comité a approuvé la recommandation du groupe de travail. Le Président a remercié les membres du groupe pour leur travail et a annoncé que la recommandation du Sous-comité serait communiquée au Comité exécutif.

Mise à jour sur la réforme de l'OMS (document SPBA9/5)

25. M. Daniel Walter (Directeur du Département de la Planification et du budget du BSP) a présenté un rapport sur l'état d'avancement de la réforme de l'OMS et sa pertinence pour l'OPS, notant que la flambée de maladie à virus Ebola avait mis en lumière des faiblesses structurelles dans plusieurs domaines, notamment l'alignement aux trois niveaux de l'Organisation, le leadership de l'OMS en matière de santé mondiale et la capacité de l'Organisation à se mobiliser rapidement et à répondre aux urgences sanitaires. La plupart des réformes lancées en 2011 en étaient maintenant à la phase de mise en œuvre, mais celles concernant le domaine de la gouvernance restaient à la traîne par rapport à celles des domaines programmatiques et de la gestion. Par exemple, un cadre pour la participation d'acteurs non étatiques n'était toujours pas terminé. L'Argentine mènerait une consultation auprès des États Membres sur ce sujet à la fin mars dans le but de parvenir à un consensus.

26. L'OPS était étroitement alignée sur l'OMS pour la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes. Le Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et le Douzième programme général de travail de l'OMS portaient sur la même période et partageaient une structure programmatique et une hiérarchie des résultats communes. La présentation d'un budget intégré et d'une planification ascendante (voir les paragraphes 7 à 17 ci-dessus) alignerait encore davantage la structure et les pratiques du Programme et budget de l'OPS avec celles de l'OMS.

27. Concernant les réformes programmatiques au niveau des pays, l'OPS avait participé pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie globale axée sur

les pays et de lignes directrices pour l'élaboration de stratégies de coopération entre les pays. Dans le domaine de la réforme de la gouvernance, le Bureau avait organisé des séances d'information proactives afin d'aider les États Membres à se préparer pour les réunions des Organes directeurs de l'OMS.

28. Certaines réformes de l'OPS avaient précédé les réformes en cours à l'OMS. Par exemple, en 2003, l'OPS avait adopté une stratégie de gestion et, en 2006, elle avait publié un rapport intitulé « L'OPS au XXI^e siècle : leadership et coopération en santé publique. » Ces initiatives avaient donné lieu à la création du Bureau de l'éthique, une fonction d'évaluation indépendante, et à de nouvelles modalités de soutien aux pays, notamment par le biais de la coopération infrarégionale. En 2010, l'OPS avait adopté un cadre de gestion fondé sur les résultats. En 2015, elle adopterait une stratégie des ressources humaines qui partageait un grand nombre des objectifs de la réforme des ressources humaines de l'OMS, une stratégie de mobilisation des ressources qui s'appuyait sur les pratiques de l'OMS, et une stratégie de communications qui était très similaire à la stratégie de l'OMS. En 2016, le Bureau présenterait un portail sur la performance et le financement des programmes similaire au portail du budget programme de l'OMS, qui fournirait des informations en temps réel sur l'état du financement et de la mise en œuvre des programmes. Par conséquent, à bien des égards, l'OPS était plus avancée que l'OMS sur le plan de la réforme, et dans d'autres domaines, elle était étroitement alignée sur ce que l'OMS faisait.

29. Le Sous-comité a accueilli avec satisfaction le rapport sur la réforme de l'OMS et a félicité le Bureau de ses efforts en vue de s'assurer que les politiques et pratiques de l'OPS étaient alignées sur celles de l'OMS. Toutefois, un certain nombre d'améliorations au rapport ont été suggérées. Il a été souligné, par exemple, qu'il fournissait des informations sur deux aspects seulement de la réforme de l'OMS : l'engagement de l'OMS avec des acteurs non étatiques et la répartition des ressources de l'OMS aux régions. Le Bureau a été invité à préparer un rapport plus complet, pour examen par le Comité exécutif, présentant tous les domaines de réforme de l'OMS et indiquant quelles initiatives l'OPS prenait dans ces domaines.

30. Il a aussi été indiqué que le rapport ne contenait aucune référence aux critiques que l'OPS avait essuyées lors des discussions sur la réforme pendant la session de janvier 2015 du Conseil exécutif de l'OMS. Dans la mesure où ces critiques avaient été essentiellement liées à la perception que l'intégration et l'alignement avec l'OMS étaient insuffisants, il a été suggéré que le Bureau devrait préparer un rapport décrivant l'intégration de l'OPS avec l'OMS conformément à l'article 54 de la Constitution de l'OMS. Il a également été suggéré que le Bureau et les États Membres devraient être plus proactifs pour mettre en évidence la façon dont les activités et les politiques de l'OPS étaient alignées sur celles de l'OMS. Il a été jugé que la participation de la Région au portail de réforme de l'OMS démontrerait aux États Membres d'autres régions, que l'OPS n'avait rien à cacher et qu'elle était fermement attachée à la transparence et la responsabilisation.

31. S'agissant de la réforme de la gouvernance, il a été signalé que le rapport ne mettait pas suffisamment en exergue la nécessité d'alignement entre les trois niveaux de l'Organisation conformément à l'approche d' « une seule OMS » discutée au cours de la session de janvier du Conseil exécutif de l'OMS. Il a également été estimé que le rapport aurait pu bénéficier d'une analyse plus approfondie des incidences de la réforme de la gouvernance de l'OMS pour la Région. Plusieurs délégués ont noté que, certes, le rapport mentionnait la stratégie des ressources humaines de l'OPS, mais qu'il ne faisait aucunement référence à la politique de mobilité du personnel de l'OPS, et ne donnait pas non plus d'information sur la façon dont le Bureau coordonnerait son action avec l'OMS à cet égard. Il a été suggéré que le Bureau procède à un examen des politiques afin de déterminer comment il pourrait mieux participer à la politique de mobilité de l'OMS afin de se doter d'un personnel dynamique ayant les compétences nécessaires.

32. En ce qui concerne le cadre proposé pour l'engagement de l'OMS avec des acteurs non étatiques, la nécessité de maintenir la cohérence de la terminologie convenue afin d'éviter toute confusion a été soulignée. Il a été fait observer à cet égard que le paragraphe 4 du document SPBA9/5 utilisait le terme « parties prenantes extérieures » plutôt que « acteurs non étatiques ». La référence au secteur privé dans ce paragraphe a été jugée inappropriée, étant donné que l'objectif était d'établir un cadre général pour la participation des différentes catégories d'acteurs non étatiques, le secteur privé ne représentant qu'une de ces catégories. Il a également été souligné que l'énoncé du paragraphe 5 du document indiquant que le Conseil exécutif tiendrait une consultation intersession sur le projet de cadre était inexact. En fait, c'est une réunion intergouvernementale ouverte à tous les États Membres qui se tiendrait en vue d'élaborer des projets d'amendement sur le projet de cadre, qui avait fait l'objet de nombreuses critiques au cours de la session du Conseil exécutif, comme reflété dans la décision EB136(3).

33. Le Sous-comité a exprimé sa gratitude au Mexique pour ses efforts en vue d'élaborer une méthode d'allocation des ressources transparente et s'est félicité de l'inclusion du Paraguay en tant que deuxième représentant des Amériques au sein du Groupe de travail sur l'allocation d'une marge budgétaire stratégique. Une méthode équitable qui garantirait l'attribution d'une juste part des ressources de l'OMS à la Région des Amériques a été fermement appuyée. La déléguée du Mexique a noté que la prochaine réunion du Groupe de travail se tiendrait en avril et a suggéré qu'une séance d'information pourrait se tenir à Genève avant l'Assemblée mondiale de la Santé en mai pour informer les États Membres des Amériques des progrès réalisés sur le plan de la méthodologie.

34. M. Walter a déclaré que les diverses suggestions d'amélioration et corrections seraient incorporées dans le document qui serait soumis au Comité exécutif. Il est convenu qu'il était important de clarifier la relation et la coordination de l'OPS avec l'OMS afin de dissiper tout malentendu et d'éviter des discussions improductives en la matière lors des futures sessions des Organes directeurs de l'OMS. En ce qui concerne le portail internet prévu du Bureau, il a noté qu'une fois que le système de gestion de

l'information du BSP serait pleinement opérationnel, au début de 2016, il serait beaucoup plus facile de fournir des informations actualisées sur la mise en œuvre et le financement des programmes, qui étaient actuellement produites par un certain nombre de systèmes différents.

35. La Directrice a déclaré que le Bureau continuerait à poursuivre les réformes entamées au début des années 2000 en vue d'assurer une plus grande transparence, responsabilisation et efficacité. L'OPS avait déjà mis en œuvre bon nombre des réformes en cours à l'OMS, cependant, il était important d'être sûr que s'aligner pleinement avec l'OMS dans certains domaines apporterait réellement une amélioration et n'amènerait pas la Région à faire un pas en arrière. Il était vrai qu'une grande partie de la controverse qui s'était fait jour au cours de la récente session du Conseil exécutif et à d'autres moments au sein de l'OMS résultait du manque de connaissances et de compréhension de l'OPS et de ses relations avec l'OMS, et il était donc important de continuer à mettre en avant ce que la Région faisait pour s'aligner avec l'OMS.

36. Elle a souligné que le Bureau avait régulièrement cherché à travailler avec l'OMS, tout en gardant toujours à l'esprit les paramètres qui s'appliquaient à l'OPS conformément à sa Constitution et à ses règlements. Dans le domaine de la mobilité du personnel, par exemple, le Bureau collaborait déjà avec d'autres bureaux régionaux et avec le siège de l'OMS. Toutefois, en vertu du règlement du personnel du Bureau, son personnel était considéré comme membres du personnel de l'OPS et non de l'OMS, une réalité qui limitait quelque peu les possibilités de suivre la politique de mobilité de l'OMS.

Questions administratives et financières

Vue d'ensemble du Rapport financier du Directeur pour 2014 (document SPBA9/6, Rev. 1)

37. M. Gerald Anderson (Directeur de l'Administration et Directeur par intérim du Département de la Gestion des ressources financières du BSP) a présenté le projet de rapport financier de la Directrice pour 2014, notant que le rapport était encore en cours de finalisation et que les chiffres n'avaient pas encore été vérifiés. Mettant en évidence les grandes tendances relatives aux revenus et aux dépenses, il a noté que les contributions fixées de l'OPS étaient restées inchangées par rapport à 2013. Les contributions fixées de l'OMS allouées à la Région avaient légèrement diminué, parce que la Directrice générale de l'OMS avait décidé de retenir 20 % des fonds alloués à toutes les régions ; cependant, 20 % avaient été décaissés au début de 2015, donc le montant total reçu de l'OMS pour l'exercice biennal 2014-2015 devrait être le même qu'en 2012-2013. Les revenus divers avaient augmenté considérablement, surtout en raison d'une hausse des taux d'intérêt au Brésil, alors que les contributions volontaires de l'OPS avaient considérablement diminué. Les contributions volontaires de l'OMS étaient restées sensiblement les mêmes qu'en 2013.

38. Le recouvrement des contributions fixées pour l'année en cours avait été légèrement plus faible en 2014 qu'en 2013, mais le recouvrement des arriérés des années précédentes avait été sensiblement plus élevé ; en conséquence, les recettes totales provenant des contributions fixées avaient augmenté. Le niveau des arriérés cumulés avait diminué légèrement de 2013 à 2014, mais il demeurait nettement supérieur à 2010, 2011 ou 2012. Les contributions volontaires de l'OMS s'étaient montées au total à environ \$22 millions à la fois pour 2013 et 2014. Les contributions volontaires de l'OPS, en revanche, étaient passées de \$70,3 millions en 2013 à \$44,7 millions en 2014. Les contributions volontaires nationales avaient considérablement augmenté, principalement en raison des contributions du Brésil pour le programme *Mais Médicos*.

39. Le Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins a continué de représenter la plus grande partie des sources hors programme et budgétaires de recettes, suivi par le Fonds renouvelable pour les fournitures stratégiques de santé (communément appelé le « Fonds stratégique »), dont l'utilisation a presque triplé de 2013 à 2014. C'est pourquoi le Bureau proposait qu'une partie de l'excédent de recettes de 2014 soit utilisée pour accroître la capitalisation de ce Fonds afin de soutenir des avances aux États Membres pour l'achat de fournitures stratégiques de santé (voir les paragraphes 56 à 60 ci-dessous).

40. Le Sous-comité s'est félicité des grandes lignes du rapport financier et, en particulier, de la hausse des revenus divers. Des éclaircissements ont été demandés sur les raisons de l'augmentation des recettes consolidées et de la diminution importante des contributions volontaires de l'OPS. Des renseignements ont également été demandés sur la question de savoir si le Bureau prévoyait un excédent important des recettes de 2014 et quelle était la proportion de l'allocation de l'OMS à la Région qui avait été reçue à la mi-mars. La forte hausse des contributions volontaires nationales a été notée, et des assurances ont été demandées sur le fait que le montant affecté à l'appui aux programmes suffirait à couvrir les coûts de l'Organisation et à éviter des pressions indues sur son budget. Le plan du Bureau de mettre en place un portail de financement semblable au portail pour le budget programme de l'OMS a été accueilli avec satisfaction. Il a été considéré que ce portail accroîtrait la transparence et faciliterait l'accès des États Membres à l'information sur les finances de l'OPS.

41. M. Daniel Walter (Directeur du Département de la Planification et du budget du BSP) a déclaré que \$126 millions sur l'allocation globale de la Région de \$165 millions de l'OMS avaient été reçus à la mi-mars. Les 39 millions restants correspondaient entièrement aux contributions volontaires restant à verser par l'OMS. Les contributions volontaires de l'OPS avaient diminué surtout parce que certains grands bailleurs de fonds traditionnels avaient moins contribué en 2014 que lors des années précédentes et le Bureau n'avait pas été en mesure d'élargir suffisamment sa base de bailleurs de fonds pour compenser cette réduction. On espérait que les efforts de mobilisation de ressources en cours inverserait la tendance à la baisse dans un an ou deux.

42. M. Anderson a expliqué que la hausse des recettes consolidées était attribuable à l'augmentation des recettes dans deux domaines qui n'entraient pas dans le Programme et

budget : les contributions volontaires nationales, principalement du Brésil et, dans une moindre mesure, les différents fonds de passations de marchés. Comme cela était typique pour la première année de l'exercice biennal, un excédent important, s'élevant à environ \$23 millions, était prévu pour 2014, mais ce montant serait très probablement dépensé à la fin de l'exercice biennal. En ce qui concernait les dépenses à l'appui des programmes, le tarif normal facturé était de 13 % ; toutefois, au Brésil par exemple, la législation nationale stipulait pour le soutien aux programmes un taux de 5 % pour les activités de toute organisation internationale effectuées dans le pays. Dans ces cas-là, le pays bailleur de fonds devait couvrir tous les coûts directs.

43. La Directrice, notant que les pays fournissaient de plus en plus de contributions volontaires nationales qui ne pouvaient être utilisées que dans le pays donateur, a déclaré que la mobilisation de contributions volontaires plus souples était une priorité pour le Bureau. Il travaillait donc de manière plus stratégique avec la Fondation de l'OPS et s'efforçait d'élargir sa base de bailleurs de fonds et d'explorer de nouvelles sources de contributions. Sa capacité à mobiliser davantage de ressources serait cependant quelque peu fonction de l'issue des discussions de Assemblée mondiale de la Santé sur la participation d'acteurs non étatiques, qui aurait une influence sur le type de donateurs potentiels auxquels l'OPS pourrait s'adresser dans le secteur privé. En interne, le Bureau renforçait le leadership du département responsable du soutien et de la coordination des projets afin de consolider sa capacité à mobiliser et gérer les ressources.

Proposition concernant l'utilisation du solde des excédents relatifs aux normes IPSAS et au budget (document SPBA9/7, Rev. 1)

44. M. Gerald Anderson (Directeur de l'Administration et Directeur par intérim du Département de la Gestion des ressources financières du BSP), résumant les principaux points du document SPBA9/7, Rev. 1, a rappelé qu'il restait un excédent de \$33,9 millions à la suite de la mise en place par l'OPS des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en 2010. La plupart de ces fonds avait été utilisés au cours de la période 2010-2014 pour des initiatives stratégiques et administratives à long terme d'un coût élevé, et le solde restant se montait à \$2 281 684 au 1^{er} janvier 2015. En outre, à la fin de 2014, on avait enregistré un excédent du budget ordinaire de \$773 494. Par conséquent un excédent relatif aux normes IPSAS et au budget se montant au total à \$3 055 178 était disponible pour la programmation. Il y avait également eu un excédent de recettes de \$5 090 037. Cet excédent de recettes faisait l'objet d'un point séparé de l'ordre du jour (voir les paragraphes 56 à 60 ci-dessous).

45. Le Bureau proposait d'utiliser ces excédents pour les initiatives d'investissement à long terme, qui étaient résumées dans le tableau figurant à l'annexe A du document SPBA9/7, Rev. 1, et qui étaient décrites plus en détail sous le point de l'ordre du jour concernant le Fonds directeur d'investissement (voir les paragraphes 66 à 71 ci-dessous), la stratégie des ressources humaines du BSP (voir les paragraphes 76 à 90 ci-dessous) et la stratégie de technologie de l'information du BSP (voir les paragraphes 106 à 114 ci-dessous). Un projet de résolution approuvant l'allocation

proposée du solde des excédents relatifs aux normes IPSAS et au budget figurait à l'annexe B du document SPBA9/7, Rev. 1.

46. Les membres du Sous-comité ont appuyé les utilisations proposées des excédents, notant qu'il s'agissait d'initiatives à long terme et d'un coût relativement élevé qui seraient difficiles à financer dans le cadre des budgets biennaux. Les membres ont également reconnu l'importance d'investir dans la technologie et les ressources humaines afin de renforcer la capacité de réaction de l'Organisation ainsi que son efficacité et sa productivité. Toutefois, le Sous-comité a considéré que des informations plus détaillées sur les utilisations proposées étaient nécessaires, y compris une explication des critères appliqués pour sélectionner et prioriser les différents projets et propositions, ainsi qu'une ventilation de l'allocation des fonds dans les quatre domaines d'investissement proposés. Des informations ont été également demandées sur la façon dont l'évaluation des risques avait influencé le choix de ces domaines et sur la question de savoir si des investissements supplémentaires au-delà des montants des excédents seraient nécessaires.

47. Le Bureau a été invité à fournir des informations plus détaillées sur l'utilisation des fonds dans le document devant être préparé pour être soumis à l'examen du Comité exécutif en juin. Il a été suggéré que le Bureau devrait également fournir des explications plus complètes quant à l'origine de l'excédent relatif aux normes IPSAS et aux normes IPSAS elles-mêmes.

48. M. Anderson a expliqué que les éléments énumérés à l'annexe A du document avaient été considérés comme étant les plus prioritaires sur la base d'une analyse du risque, qui avait été étayée par les stratégies sur les technologies de l'information et les ressources humaines et le Plan directeur d'investissement ; les recommandations d'un groupe de travail établi par la Directrice en vue d'étudier les opérations du Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins et du Fonds renouvelable pour les fournitures stratégiques de santé (communément appelé le Fonds stratégique), et l'expérience acquise dans la réponse de l'OPS à la flambée de la maladie à virus Ebola. Les investissements proposés n'atténueraient pas entièrement les risques identifiés, mais ils répondraient aux plus urgents d'entre eux.

49. Il a ensuite fourni des informations complémentaires sur les projets que le Bureau se proposait de réaliser avec les fonds provenant des divers excédents, notant que ces informations figureraient dans le document qui serait préparé à l'intention du Comité exécutif et que plus de détails seraient également fournis sur la stratégie des technologies de l'information, la stratégie des ressources humaines et le Fonds directeur d'investissement dans le cadre des points respectifs de l'ordre du jour. Dans le domaine des technologies de l'information, les plus hautes priorités consistaient à élargir et optimiser l'opération des technologies de l'information pour s'adapter à l'évolution des besoins et introduire des innovations permettant d'améliorer la façon dont le Bureau fournit la coopération technique et mène ses activités (les catégories « Croissance » et « Transformation » aux termes de la stratégie des technologies de l'information proposée, voir les paragraphes 106 à 114 ci-dessous).

50. En conséquence, un projet, évalué à \$900 000 mettrait en place des fournisseurs d'accès Internet redondants pour tous les bureaux dans les pays afin d'assurer une connexion ininterrompue et de permettre au bureau de maintenir une liaison constante avec le système de gestion de l'information du BSP. Un autre projet, évalué à \$550 500, permettrait d'installer des services de pare-feu géré et d'équilibrage des charges Internet afin de se protéger contre des cyberattaques et d'assurer la disponibilité de la bande passante pour les activités officielles. Un troisième projet, également d'une valeur de \$550 000 mettrait en œuvre une gestion externalisée des courriers électroniques basée sur le Cloud, ce qui libérerait des ressources internes en personnel pour d'autres activités.

51. Dans le domaine des ressources humaines, trois projets étaient envisagés : mise en œuvre de la composante de recrutement du système de gestion de l'information du BSP, déploiement du logiciel de formation et de développement afin de fournir une plate-forme permettant au personnel de l'OPS de tirer parti des cours élaborés par le Secrétariat de l'OMS et par le Bureau en vue d'améliorer les compétences du personnel et ses capacités de leadership, et élaboration du matériel pédagogique pour les cours ultérieurs. Le coût exact de ces projets reste à déterminer, mais le Bureau était certain que le financement proposé de \$1 055 178 serait suffisant pour lui permettre de mener à bien ces trois projets au cours de l'exercice biennal en cours.

52. S'agissant du Fonds directeur d'investissement, l'allocation proposée de \$2 millions au sous-fonds pour la maintenance et l'amélioration de l'immobilier porterait le solde total de ce fonds à \$3,8 millions. Trois projets urgents étaient proposés : un ensemble d'investissements pour améliorer la sécurité dans les bureaux dans les pays loués par l'OPS ou fournis par les États Membres pour être utilisés par l'OPS, dont le coût a été estimé à \$260 000 ; des réparations et mesures de sécurité urgentes dans les bureaux dans les pays appartenant à l'OPS, pour un coût estimé à \$2 millions ; et des réparations urgentes de la toiture, de la façade externe et des portes extérieures du bâtiment du siège de l'OPS, pour un montant estimé à \$250 000. Le solde restant dans le fonds servirait lors des exercices suivants pour des projets supplémentaires décrits dans les grandes lignes dans le plan pour l'immobilier (voir le document SPBA9/10).

53. Pour ce qui était du sous-fonds pour le remplacement des véhicules, l'allocation proposée de \$1 million était fondée sur une analyse du parc de véhicules de l'OPS, qui avait révélé que 63 des 116 véhicules officiels de l'Organisation devraient être remplacés d'ici à 2016. Cette somme de \$1 million ne couvrirait pas la totalité des coûts de remplacement de ces véhicules, mais elle offrirait le capital nécessaire pour remplacer une grande partie d'entre eux. Le produit de la vente des véhicules anciens servirait à reconstituer le fonds afin que le remplacement des véhicules puisse devenir un processus s'autofinçant et que les véhicules puissent être remplacés régulièrement, ce qui permettrait de maximiser leur valeur à la revente et de minimiser les coûts d'entretien et de réparation.

54. La Directeur a rappelé qu'en 2014 le Comité exécutif avait demandé au Bureau de fournir un tableau récapitulatif de tous les domaines dans lesquels il existait des déficits de financement et des sources de financement proposées. L'annexe A du

document SPBA9/7, Rev. 1 a été élaborée en réponse à cette demande. Les stratégies sur les technologies de l'information et les ressources humaines faisaient également suite à des demandes d'États Membres. Il y avait eu un sous-investissement significatif dans les domaines mentionnés à l'annexe A, qui étaient essentiels pour la capacité de l'Organisation à fonctionner. Les besoins en matière de technologie de l'information et de maintenance et d'amélioration de l'immobilier étaient particulièrement critiques. Il était également essentiel de disposer d'une stratégie pour doter le Bureau des ressources humaines nécessaires pour mettre en œuvre le Plan stratégique 2014-2019 et pour répondre aux besoins des États Membres avec le niveau d'expertise technique requis.

55. Le Sous-comité a remercié le Bureau pour les informations supplémentaires fournies et a exprimé un soutien général pour les utilisations proposées des excédents ; toutefois, les membres ont estimé qu'ils n'étaient pas en mesure de faire une recommandation au Comité exécutif sans une analyse plus approfondie et une nouvelle discussion. En conséquence, le Sous-comité a demandé au Bureau de préparer un document plus détaillé pour examen par le Comité exécutif, en faisant figurer dans ce document des informations sur l'ensemble des projets et initiatives qu'il proposait de mener avec les fonds des excédents, ainsi qu'une ventilation des montants devant être utilisés pour chacun d'eux. Le Bureau a également été invité à fournir des informations sur la façon dont il entendait assurer la viabilité des divers projets et initiatives après que les fonds excédentaires auraient été entièrement dépensés.

Programmation de l'excédent de revenus (document SPBA9/8)

56. M. Gerald Anderson (Directeur de l'Administration et Directeur par intérim du Département de la Gestion des ressources financières du BSP) a expliqué qu'en 2014, la Directrice avait autorisé le remboursement d'un prêt de \$10 millions consenti au Fonds renouvelable pour l'achat de vaccins. Sur cette somme, \$4 136 469 avaient servi à renflouer le Fonds de roulement, laissant un excédent budgétaire de \$773 494 (voir le paragraphe 44 ci-dessus) et un excédent de recettes (défini comme étant les montants reçus par l'OPS qui n'étaient pas budgétisées et utilisés) de \$5 090 037. Les utilisations proposées de ces fonds étaient les mêmes que pour les excédents relatifs aux normes IPSAS et au budget (voir les paragraphes 44 à 55 ci-dessus) ; l'excédent de recettes était couvert dans un point séparé de l'ordre du jour du fait que, alors qu'il fallait une résolution autorisant l'allocation proposée des excédents relatifs aux normes IPSAS et au budget, l'utilisation de l'excédent des recettes ne nécessitait que l'aval du Sous-comité.

57. Les membres du Sous-comité ont souligné à nouveau la nécessité de disposer d'informations plus détaillées sur les utilisations proposées des fonds et les raisons qui ont amené à les sélectionner. Des éclaircissements ont été demandés, en particulier, sur les raisons pour lesquelles une augmentation de la capitalisation du Fonds renouvelable pour les fournitures stratégiques de la santé était nécessaire et pour comprendre dans quelle mesure les tarifs du soutien aux programmes couvraient les coûts de fonctionnement du Fonds. Il a été rappelé qu'une augmentation des tarifs pratiqués pour les activités de passation de marchés de l'OPS avait été approuvée en 2013, étant entendu que ces tarifs seraient réexaminés périodiquement pour s'assurer que le montant était

suffisant pour couvrir à la fois les coûts directs et les coûts indirects des divers fonds renouvelables ; le Bureau a été prié de présenter des informations supplémentaires sur les coûts du soutien aux programmes lors d'une prochaine session des Organes directeurs.

58. M. Anderson a expliqué que l'utilisation par les États Membres du Fonds stratégique a plus que doublé entre 2012 et 2014, la valeur des achats effectués par l'entremise du fonds étant passée de \$27 millions à \$60 millions. En outre, le Fonds était de plus en plus utilisé pour l'achat de médicaments et de fournitures pour traiter le cancer et d'autres maladies non transmissibles, ce qui pouvait s'avérer très coûteux. Le niveau actuel de capitalisation du Fonds, \$7,6 millions, était insuffisant pour satisfaire la demande croissante des États Membres, et le Bureau proposait donc d'allouer \$1 million de l'excédent de recettes à ce Fonds.

59. Il a aussi été proposé d'allouer \$1 million de l'excédent au Fonds pour les urgences épidémiques. Cette proposition a été faite à la lumière de la réponse de la Région à l'urgence de la maladie à virus Ebola de 2014, pour laquelle l'OPS avait investi environ \$800 000, y compris sa contribution à la riposte mondiale de l'OMS et aux avances de fonds aux États Membres pour l'achat des fournitures nécessaires pour répondre à une éventuelle flambée d'Ebola. L'allocation proposée de \$1 million a été considérée comme suffisante pour permettre à l'Organisation de répondre à une crise d'ampleur similaire.

60. De même qu'avec la proposition relative à l'utilisation des excédents relatifs aux normes IPSAS et au budget (voir les paragraphes 44 à 55 ci-dessus), le Sous-comité a estimé qu'il n'était pas prêt à approuver les utilisations proposées de l'excédent de recettes sans une analyse approfondie et une discussion complémentaire. En conséquence, le Sous-comité a demandé au Bureau de préparer un document plus détaillé pour examen par le Comité exécutif, en faisant figurer dans ce document des informations sur tous les projets et initiatives qu'il proposait de mener avec les fonds excédentaires, ainsi qu'une ventilation des montants devant être utilisés pour chacun d'eux. Le Bureau a également été invité à entreprendre une analyse de recouvrement des coûts pour les différents fonds de passation de marchés en vue de déterminer s'ils étaient auto-suffisants et à fournir des informations sur la façon dont il envisageait d'assurer la durabilité de tous les projets et initiatives proposés une fois que les fonds excédentaires auraient été entièrement dépensés.

Assurance-maladie après cessation de service (document SPBA9/9)

61. M. Gerald Anderson (Directeur de l'Administration et Directeur par intérim du Département de la Gestion des ressources financières du BSP) a fait le point sur les mesures prises pour répondre à l'obligation de prestations d'assurance-maladie après cessation de service (ASHI). Il a souligné qu'une des exigences des normes IPSAS était que l'estimation actuarielle du montant des fonds nécessaires pour satisfaire à ces obligations devait être mise à jour régulièrement et il a signalé qu'il avait été établi qu'il existait un écart entre l'estimation de \$275 millions et le montant que l'Organisation avait, en termes réalistes, à sa disposition. Il a également précisé que l'estimation

actuarielle couvrirait le montant prévu à verser à chaque retraité jusqu'à la fin de sa vie ; par conséquent, le montant total n'était pas nécessaire en une seule fois.

62. Le Bureau avait travaillé avec l'actuaire pour estimer quelles contributions supplémentaires au Fonds fiduciaire ASHI seraient nécessaires pour pouvoir satisfaire à l'obligation totale de prestations déterminées sur une période d'environ vingt-cinq ans. Il avait été décidé que, aux termes des lignes directrices actuelles d'investissement de l'OPS, cet objectif serait très difficile à réaliser. Il avait aussi été déterminé que le taux de rendement sur les investissements de l'OMS était supérieur à celui de l'OPS, et qu'il semblait donc avantageux de fusionner les deux fonds. L'actuaire de l'OPS avait conclu que si les actifs des deux organisations fusionnaient maintenant, et si le BSP apportait également en contribution les 4 % qu'il prélevait actuellement sur les salaires du personnel au Fonds fiduciaire, l'objectif pourrait être atteint avec une marge de 5 à 10 ans par rapport à l'année cible de 2037 de l'OMS (qui pourrait devoir être ajustée en fonction des conditions du marché). L'OMS présenterait des rapports financiers distincts sur la part de l'OPS dans le Fonds ASHI combiné, ce qui permettrait à l'OPS de suivre les progrès réalisés en vue de respecter son obligation sur le plan des prestations. L'examen actuariel avait également révélé qu'à long terme la différence qui existait actuellement entre les Amériques et le reste du monde en ce qui concernait le coût des prestations-maladie diminuerait au fil du temps du fait que, d'après les projections, les taux de croissance économique seraient plus élevés dans le reste du monde qu'aux États-Unis et au Canada.

63. Les membres du Sous-comité se sont félicités des efforts du Bureau pour assurer un financement suffisant afin de satisfaire à l'obligation au titre de l'ASHI, ainsi que de la fusion des fonds de l'OPS et de l'OMS, considérant qu'elle permettrait de réaliser des économies, ce qui se traduirait par un meilleur rendement sur les investissements. Il a été noté que la question des obligations non capitalisées au titre des prestations futures était préoccupante pour l'ensemble du système des Nations Unies et que les obligations non capitalisées de l'OPS étaient nettement inférieures à celles d'autres organisations. Un délégué a demandé si l'OPS ou l'OMS était membre du groupe de travail des Nations Unies sur l'ASHI et comment la stratégie de l'OPS pour respecter cette obligation pourrait être affectée par l'adoption d'une approche pour l'ensemble du système en matière d'administration et de financement de l'ASHI.

64. M. Anderson a expliqué que le Bureau avait exploré des solutions basées sur la mise en commun des actifs avec le système des Nations Unies au sens large. Toutefois, pour des raisons juridiques, il serait tout d'abord nécessaire de mettre les actifs en commun avec l'OMS, après quoi il pourrait être possible de participer conjointement à une approche plus large du système des Nations Unies, même s'il faudrait pour cela surmonter certains obstacles en matière de procédures. Le processus pour mettre en commun les actifs et pour conjuguer les études actuarielles serait achevé en 2015, et des solutions plus larges pourraient alors être envisagées à partir de 2016.

65. Le Directrice a déclaré que la prestation d'une assurance maladie après la cessation de service était un engagement important pour les anciens employés comme

pour les employés actuels. Elle a rappelé qu'en 2014 tant le Sous-comité que le Comité exécutif avaient souligné la nécessité de commencer à chercher des solutions à long terme. Le Bureau était donc heureux de pouvoir présenter une proposition qui démontrait aux Organes directeurs l'engagement de l'OPS à traiter de la question de l'ASHI.

Mise à jour concernant le Fonds directeur d'investissement et la réévaluation des projets immobiliers figurant Plan directeur d'investissement (document SPBA9/10)

66. M. Bruce Leech (Directeur du Département des Opérations des services généraux du BSP), en présentant ce point, a déclaré que le Bureau reconnaissait l'importance de disposer de bâtiments sûrs et modernes, en particulier étant donné que le fait de posséder des bâtiments vieillissants était associé à un accroissement du passif à mesure qu'ils se détérioraient, mais que les fonds disponibles pour rénover et moderniser les biens immobiliers de l'Organisation étaient limités. Pour s'assurer que les ressources limitées disponibles étaient déployées aussi efficacement que possible, une enquête d'évaluation de l'état des biens immobiliers appartenant à l'OPS dans toute la Région avait été effectuée en 2014 par des professionnels indépendants. L'enquête avait abouti à une estimation des coûts pour les réparations des bâtiments appartenant à l'OPS se montant à \$66,9 millions, dont \$55 millions correspondant au bâtiment du siège. Il y aurait une autre analyse de ces résultats, et un rapport de suivi serait préparé, examinant la faisabilité et la priorisation de l'ensemble des différentes options de réparation. Le Bureau espérait que ce rapport serait prêt pour la session de juin du Comité exécutif.

67. En réponse à une question, il a ajouté que cette enquête et l'analyse de suivi exigeaient des compétences différentes, c'était pourquoi cette analyse était également nécessaire. En réponse à une autre question, il a indiqué que l'OMS avait apporté environ \$300 000 pour l'année en cours à l'OPS au titre des dépenses liées à des problèmes de sécurité dans les bureaux dans les pays au Brésil et au Guyana.

68. Plusieurs autres questions et préoccupations ont été soulevées lors des débats du Sous-comité sur cette question. Des explications supplémentaires ont été demandées sur les réparations spécifiques nécessaires pour le bâtiment du siège et sur la différence importante entre les montants budgétisés pour le siège et pour les bureaux dans les pays. Le Bureau a été invité instamment à envisager la possibilité de déménager dans des locaux loués plutôt que de payer des réparations dans des bâtiments vieillissants appartenant à l'Organisation. Des éclaircissements ont été demandés sur la façon dont le Bureau était parvenu aux chiffres figurant à l'annexe A du document SPBA9/10 si, comme cela était indiqué dans le document, des études supplémentaires étaient nécessaires. S'agissant des projets menés à bien en 2014, des préoccupations ont été exprimées quant à la différence dans les niveaux de mise en œuvre au siège (proches de 100 % au total) et dans les bureaux dans les pays (environ 58 % au total).

69. M. Leech a rappelé que le Bureau avait engagé des équipes de géomètres professionnels et indépendants pour examiner chacun des bureaux appartenant à l'Organisation, en leur demandant de fournir une évaluation des travaux qui devraient être réalisés dès à présent ou qui devraient être réalisés au cours des 10 prochaines

années. Cette évaluation a servi de base pour les chiffres présentés. Les divers besoins de réparation avaient été notés sur la base de critères tels que la sûreté, la santé et la sécurité (priorités les plus élevées), l'obsolescence technologique, les préoccupations environnementales et d'autres facteurs, et les scores avaient été utilisés pour établir l'ordre de priorité des réparations. Le siège représentait une proportion beaucoup plus importante du total des coûts en partie parce que c'était un bâtiment relativement grand et en partie parce qu'il s'approchait de la fin de sa durée de vie, ce qui s'accompagnait de défaillances dans ses divers éléments. Il y avait une quantité considérable de travaux à réaliser au siège au cours des deux prochains exercices biennaux. Les listes priorisées étaient maintenant à l'étude afin de déterminer le séquençage le plus logique pour les travaux.

70. La possibilité de déménager dans des bâtiments loués au lieu de réparer les locaux dont l'Organisation était propriétaire a été également étudiée. Le Bureau avait chargé des conseillers en immobilier professionnels d'évaluer les coûts découlant de ces options et de donner un avis sur les options disponibles. Pour les bureaux dans les pays, les dépenses envisagées d'environ \$10 millions sur dix ans n'étaient pas inhabituelles ni extravagantes et donc, dans la plupart des cas, il serait probablement plus judicieux de conserver et réparer les locaux dont l'Organisation était propriétaire. Dans le cas du bâtiment du siège, étant donné l'ampleur du coût des réparations et les complications connexes, y compris la logistique et sa séquence, les choses n'étaient pas aussi claires. Là encore, le Bureau étudiait toutes les options.

71. Le Directrice a déclaré qu'il semblait clair que les États Membres avaient besoin de plus d'informations pour comprendre le contexte des différents projets proposés. Le Bureau produirait donc un document fournissant plus de détails sur les travaux de réparation envisagés.

Statut des projets financés par le compte de réserve de l'OPS (document SPBA9/11)

72. M. Daniel Walter (Directeur du Département de la Planification et du budget du BSP) a passé en revue l'historique du compte de réserve, rappelant qu'il avait été créé en 2008 pour un montant de \$25,29 millions sur la base d'un excédent de recettes ponctuel. Sur ce montant, 87 % ont jusqu'à présent été décaissés. Dix des 14 projets approuvés initialement avait été menés à bien avant ou pendant l'année 2014 ; le projet pour la mise en œuvre du système de gestion de l'information du BSP était en cours, et trois projets relatifs à l'amélioration des installations avaient été suspendus en attendant les résultats de l'évaluation de l'état des bâtiments dont l'Organisation était propriétaire dans l'ensemble de la Région (voir les paragraphes 66 à 71 ci-dessus). Il était prévu que le compte de réserve serait probablement clôturé à la fin de 2015, une fois que les \$3,35 millions restants auraient été décaissés.

73. Au cours du débat qui a suivi, il a été souligné que, selon les chiffres présentés au tableau 1 du document SPBA9/11, le solde du compte de réserve était de \$3,3 millions, et non de \$3,5 millions. La décision de suspendre les trois projets d'amélioration des installations a été jugé prudente et le Bureau a été encouragé à modifier ces projets et à

réaffecter les fonds correspondants en fonction des conclusions de l'évaluation. Des renseignements supplémentaires ont été demandés sur le projet 2.A du tableau 1, relatif au renforcement des systèmes d'information de santé publique, qui était considéré comme vital pour le Plan stratégique actuel de l'OPS et des éclaircissements ont été demandés sur les raisons du faible niveau de mise en œuvre (3 %) du projet 4.B, traitant des mesures d'économie d'énergie.

74. M. Walter a déclaré que le document serait réexaminé et que toute erreur dans les chiffres serait corrigée avant sa présentation au Comité exécutif. Il a expliqué que s'il était décidé de ne pas mettre en œuvre ces trois projets actuellement en attente, la pratique habituelle voudrait que l'on obtienne l'approbation des Organes directeurs pour réaffecter les fonds, par exemple dans le Fonds directeur d'investissement pour aider à financer le coût des réparations envisagées. Le solde restant du projet 4.B serait probablement regroupé avec les autres soldes afin de contribuer à répondre aux besoins en général d'amélioration des installations. Quant au projet 2.A, qui visait à créer une plate-forme unique pour l'information sur la santé dans la Région, les fonds du compte de réserve pour ce projet avaient été pleinement engagés mais les travaux étaient toujours en cours. Le service concerné étudiait les diverses bases de données de l'Organisation et cherchait des moyens de les rationaliser et de les consolider. Une évaluation de l'infrastructure technique était également menée dans le but de veiller à ce que le système soit viable à long terme.

75. La Directrice a souligné que la situation était désormais très différente de celle de 2008, lorsque le Compte de réserve avait été mis en place, et les points de vue sur ce qui devrait être fait avec les soldes restants étaient probablement très différents aussi. Elle a suggéré que certains des fonds restants du compte de réserve pourraient être fusionnés avec certains autres fonds qui seraient utilisés pour réaliser les réparations nécessaires des biens immobiliers. Le Bureau pourrait ensuite faire rapport globalement aux États Membres, plutôt que de présenter un autre rapport sur les reliquats du compte de réserve.

Amendements au Règlement du personnel et au Statut du personnel du Bureau sanitaire panaméricain (document SPBA9/12)

76. Mme Kate Rojkov (Directrice du Département de la Gestion des ressources humaines du BSP) a résumé les changements proposés au Règlement du personnel figurant dans l'annexe au document SPBA9/12, qui rentraient dans trois catégories : les amendements découlant des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante et unième session, ceux qui visaient à assurer la cohérence avec le Règlement du personnel de l'OMS, et ceux qui avaient été formulés à la lumière de l'expérience et dans un souci de bonne gestion des ressources humaines. La première catégorie comprenait les ajustements à la rémunération du personnel dans les catégories professionnelles et supérieures, qui amèneraient également à ajuster les salaires des hauts fonctionnaires hors cadre et de la Directrice. Plus d'informations et de documentation sur cette question seraient fournies au Comité exécutif.

77. Parmi les amendements proposés par souci de cohérence avec le Règlement du personnel de l’OMS, on retrouvait ceux couvrant les certificats médicaux et la vaccination, l’obligation pour les membres du personnel de fournir des informations exactes et complètes sur eux-mêmes, les pensions, l’assurance, les congés-maladie et la retraite. Ce dernier point permettrait à la Directrice d’étendre l’emploi des membres du personnel à titre exceptionnel, pour répondre aux besoins de l’Organisation, jusqu’à l’âge de 68 ans.

78. Il y avait également trois amendements qui avaient été proposés à la lumière de l’expérience et dans un souci de bonne gestion des ressources humaines, traitant de la suppression de postes, des congés administratifs, et de l’amendement des dispositions de l’indemnité pour frais d’études afin de préciser la notion de « dépenses admissibles effectivement encourues. »

79. Le Sous-comité a avalisé les amendements proposés.

Rapport sur l’élaboration de la stratégie du BSP en matière de ressources humaines : une stratégie pour le personnel (document SPBA9/13)

80. Mme Kate Rojkov (Directrice du Département de la Gestion des ressources humaines du BSP) a présenté une vue d’ensemble de l’élaboration de la stratégie des ressources humaines du BSP, expliquant qu’elle était alignée avec la stratégie des ressources humaines mise en place au sein de l’OMS en 2014, qui visait les mêmes objectifs : les deux organisations voulaient attirer les compétences adéquates, permettre à ces compétences de fonctionner de façon optimale, et les conserver en offrant des opportunités et une motivation appropriées. Cependant, la stratégie du BSP était fondée sur une analyse plus approfondie de la situation actuelle en matière d’effectifs, comme en témoignaient les statistiques de ressources en personnel (voir les paragraphes 95 à 105 ci-dessous).

81. Ces dix dernières années, le BSP avait constamment réduit le nombre de postes à durée déterminée et augmenté le nombre de membres du personnel travaillant selon des modalités contractuelles afférentes au personnel non fonctionnaire. Cette approche visait à réduire au minimum les risques opérationnels et à protéger les budgets opérationnels dans un environnement budgétaire incertain. Certes, cela avait contribué à limiter les coûts, mais cela avait également empêché l’Organisation d’attirer et de retenir les meilleures compétences disponibles et d’assurer la continuité des activités, la gestion des connaissances et la mémoire institutionnelle. Afin d’atteindre son objectif recherché d’être le meilleur employeur attirant les meilleures compétences, le BSP avait identifié neuf axes d’action stratégiques, qui étaient présentés en détail dans le document SPBA9/13. Elle a passé en revue ces neuf axes stratégiques, en notant qu’il s’agissait d’objectifs ambitieux, nécessitant un degré considérable d’engagement et d’efforts.

82. L’axe d’action stratégique 6, qui appelait à un plus grand investissement soutenu dans l’apprentissage et le développement, était particulièrement important pour l’objectif

général d'excellence technique. Les membres du personnel devaient avoir l'opportunité de développer les compétences nécessaires, en partie grâce à la rotation entre le siège de l'OPS et les bureaux dans les pays, entre les bureaux dans les pays, ou entre le BSP et le Secrétariat de l'OMS. L'axe d'action stratégique 8, appelant à la création d'un environnement de travail de classe mondiale au sein de l'OPS, était également crucial pour attirer et retenir les meilleures compétences disponibles. Le lancement du système de gestion de l'information du BSP (voir les paragraphes 135 à 139 ci-après) serait essentiel pour simplifier et alléger les tâches administratives, ce qui permettrait de se concentrer davantage sur l'excellence technique dans la santé publique.

83. L'étape suivante consisterait à mettre en place des groupes de travail et de discussion pour examiner des thèmes particuliers de la stratégie. En ce qui concernait le financement de la stratégie, il était proposé qu'une partie des excédents IPSAS et budgétaire (voir le paragraphe 44 à 55 ci-dessus) soit allouée à un nouveau fonds pour soutenir sa mise en œuvre.

84. Le Sous-comité s'est félicité de la description de la stratégie et de la philosophie qui la sous-tendait. Tous les intervenants ont reconnu la nécessité pour le BSP d'avoir un personnel de haut niveau pour qu'il puisse remplir sa mission, en particulier s'agissant de la mise en œuvre du Plan stratégique, et par conséquent, ont appuyé les efforts du Bureau pour mettre à niveau les compétences et l'environnement de travail du personnel. La nécessité d'une éducation et formation continues, ainsi que la nécessité de promouvoir de nouveaux modèles de développement professionnel et de gestion ont été reconnues. Les délégués se sont félicités de l'opportunité qu'offrirait la stratégie d'établir un bon ratio entre le personnel professionnel et des services généraux, en particulier dans les bureaux dans les pays. Des questions ont été posées sur la façon dont l'OPS envisageait d'adopter une culture amenant chacun à s'auto-aider et pour savoir si ce changement organisationnel se refléterait dans des modifications dans la répartition des catégories de personnel.

85. Certains délégués se sont demandé si certains des axes d'action stratégiques étaient suffisamment distincts et ont suggéré la possibilité d'en combiner certains ; par exemple, l'axe stratégique 3 semblait recouper les axes stratégiques 6, 7 et 8 et l'axe stratégique 9 reprenait certaines des mesures qui étaient introduites avec la modernisation du système de gestion de l'information du BSP. Des préoccupations ont été exprimées quant à la possibilité que le renforcement des capacités techniques du Bureau découlant du lancement du nouveau système de gestion de l'information du BSP puisse être obtenu en remplaçant certains membres du personnel administratif par du personnel technique. Une déléguée a demandé si l'OPS disposait d'une politique sur les personnes handicapées.

86. Des informations ont été demandées sur la façon dont la stratégie était alignée avec la situation du personnel au sein de l'OMS et la façon dont les enseignements tirés au sein d'une organisation étaient transférés à l'autre. Les efforts du Bureau pour mettre en place une politique de mobilité claire ont été salués, mais des précisions ont été demandées quant à la façon dont la mobilité du personnel entre l'OPS et l'OMS serait

gérée. Le Bureau a été encouragé à élaborer un plan de mobilité qui faciliterait le développement du personnel et l'échange des expériences et des enseignements tirés, et qui serait adapté aux besoins dans les divers lieux d'affectation, y compris aux besoins identifiés dans les stratégies de coopération avec les pays.

87. Des informations ont été demandées sur l'impact financier de la stratégie et sur les risques encourus si elle n'était pas mise en œuvre. Alors que certains délégués appuyaient la proposition de financement de la stratégie des ressources humaines, d'autres ont estimé que le document ne contenait pas suffisamment d'informations pour justifier l'utilisation proposée des excédents. Le Bureau a été invité à fournir davantage de détails sur les projets spécifiques à entreprendre et sur les résultats attendus de l'utilisation de ces fonds. Il a également été prié d'indiquer si l'adoption de la stratégie aurait un impact sur le niveau d'allocation des ressources pour le personnel dans le budget global de l'OPS. Des renseignements supplémentaires ont également été demandés sur la composition du Groupe de travail sur la dotation stratégique en personnel et sur l'architecture en ressources humaines, mentionné dans le cadre de l'axe stratégique 1.

88. Mme Rojkov, a déclaré que la composition des divers groupes de travail proposés dans le cadre de cette stratégie devrait être diversifiée et devrait inclure du personnel technique et administratif, ainsi qu'un mélange de personnel professionnel et des services généraux venus de divers lieux d'affectation. Elle a souligné l'importance de structurer l'architecture en ressources humaines de manière appropriée, en particulier dans les bureaux dans les pays, où la structure devait soutenir la stratégie de coopération avec les pays. L'objectif primordial de la stratégie était d'assurer que le Bureau disposait des effectifs qui lui permettraient de réussir sur le plan technique, et à cet égard, la stratégie de coopération avec les pays constituait un principe directeur fondamental. Elle s'est également associée aux observations formulées sur la mobilité et la rotation, ainsi qu'à la nécessité d'adapter les transferts de personnel en fonction des besoins au niveau des pays. S'agissant des transferts de personnel et du partage d'expériences entre l'OPS et l'OMS, il y avait des échanges continus entre les deux organisations, ainsi que des forums d'apprentissage et de discussion sur les questions des ressources humaines. Les résultats des analyses et études sur les ressources humaines étaient également régulièrement partagés.

89. Elle a précisé que, certes, cette stratégie pourrait en effet modifier le ratio entre les professionnels et le personnel des services généraux, mais qu'une considération plus importante pourrait être le rapport entre les fonctions administratives et techniques, car certains postes des services généraux étaient de nature technique. À cet égard, elle a fait remarquer que même s'il était encore trop tôt pour être certain de l'impact du système de gestion de l'information du BSP sur l'allocation des ressources, après deux mois d'expérience il semblait certain que cela conduirait à une réaffectation des ressources entre les fonctions administratives et techniques.

90. En réponse aux observations formulées sur les axes d'action stratégiques, elle s'est engagée à réviser le document afin d'éclaircir les différences entre ces axes. En ce

qui concernait l'idée de favoriser une culture visant à s'auto-aider, ce qui rentrait dans l'axe stratégique 1, elle a expliqué que dans certains bureaux dans les pays, certains processus opérationnels s'appuyaient actuellement dans une grande mesure sur le personnel de soutien. Toutefois, dans le contexte actuel d'une plus grande assistance technologique, de nombreuses fonctions pourraient être occupées par du personnel professionnel sans avoir besoin de l'aide du personnel de soutien.

91. Le traitement accordé par le Bureau aux personnes handicapées avait été incorporé à de nombreuses sections du règlement du personnel. Il ne s'agissait pas d'une politique séparée, mais cela avait été intégré dans un certain nombre de politiques régissant le fonctionnement du BSP.

92. S'agissant des risques liés à l'absence de mise en œuvre de la stratégie, à son avis cela nuirait à la réputation, aux connaissances techniques, à la réussite et à l'ensemble de la mission de l'Organisation.

93. La Directrice a confirmé que ne pas élaborer de stratégie des ressources humaines n'était pas une option pour le leadership et la direction du Bureau. Cette stratégie serait un outil de gestion du personnel essentiel, et le Bureau s'engageait à en assurer le succès. Elle devait s'adapter à l'évolution de l'environnement et des besoins des États Membres et, surtout, elle devait positionner l'OPS en tant qu'organisation d'excellence, en mesure d'obtenir les résultats qu'en attendaient ses États Membres.

94. Dans le domaine spécifique de la politique de mobilité que l'OMS était en train d'élaborer, il existait à la fois des risques et des avantages. Les processus de sélection dans les régions de l'OMS n'avaient pas été uniformes et, par conséquent, la qualité du personnel au siège de l'OMS et dans les différentes régions variait de manière significative. Le Bureau avait pris soin de s'assurer qu'il embauchait du personnel solide sur le plan technique et que les processus de recrutement maintenaient un certain niveau, mais ce n'était pas le cas dans toutes les régions, et pas toujours non plus au sein du Secrétariat de l'OMS. Il y avait aussi des différences dans les niveaux de personnel : un poste P3 du BSP équivalait à un poste P4 à l'OMS, par exemple, et donc des fonctionnaires P4 transférés du siège de l'OMS dans les Amériques en vertu de la politique de mobilité pourraient se trouver dans l'incapacité d'effectuer le travail attendu d'un membre du personnel du BSP du grade P4. Cela ne signifiait pas que le Bureau ne participerait pas à cette politique, mais il était important d'être pleinement conscient de ses conséquences et d'être sûr que ces transferts de personnel n'affaibliraient pas la capacité du BSP à servir ses États Membres. Elle a exhorté les États Membres à tenir compte de ces considérations dans les discussions sur la mobilité à l'échelle mondiale.

Statistiques sur la dotation en personnel du BSP (document SPBA9/14)

95. Mme Kate Rojkov (Directrice du Département de la Gestion des ressources humaines du BSP) a indiqué que, au 31 décembre 2014, le personnel du Bureau se montait à un total de 1865 employés, soit une réduction de 125 par rapport à 2013. Cette réduction s'appliquait à toutes les catégories. Chaque fois que des employés prenaient

leur retraite ou quittaient l'Organisation pour d'autres raisons, leurs supérieurs étaient fermement encouragés à examiner la description de poste en détail pour déterminer si la fonction de cet employé était toujours nécessaire et, dans l'affirmative, si elle pourrait éventuellement continuer à être remplie sans remplacer l'employé en question.

96. En plus du personnel sur des contrats à durée déterminée et sur des contrats temporaires des Nations Unies, 1000 employés travaillaient en vertu de modalités contractuelles qui ne respectaient pas nécessairement les règles des Nations Unies. La plupart d'entre eux se trouvaient dans les bureaux dans les pays. Le Bureau avait réussi à maintenir la parité hommes-femmes dans les catégories professionnelles et supérieures au siège. Toutefois, parmi les Représentants de l'OPS/OMS, le personnel était surtout composé d'hommes. Son Département discutait actuellement avec ses homologues de l'OMS pour déterminer comment promouvoir ce type de travail chez les femmes afin de parvenir à un meilleur équilibre.

97. Elle a attiré l'attention sur les informations figurant dans le document SPBA9/14 concernant la mobilité du personnel, la composition des effectifs selon l'âge, et la répartition du personnel par ancienneté de service, notant que le nombre global de transferts et de réaffectations avait diminué de 2013 à 2014 ; que les personnes âgées de 50 à 59 ans constituaient le plus grand groupe d'employés sur des contrats à durée déterminée, et que les personnes âgées de 30 à 39 ans constituaient le plus grand groupe parmi les postes temporaires ; et que la majorité des employés ayant des contrats à durée déterminée, dans toutes les catégories, comptaient moins de cinq ans de service.

98. Quant à la question de l'emploi de retraités, elle a expliqué que la Directrice, sur la base d'une analyse très approfondie, était autorisée à étendre l'emploi au-delà de l'âge de la retraite obligatoire, par tranches d'un an, si une prorogation était jugée dans l'intérêt de l'Organisation. Il y avait eu 16 prorogations de ce type en 2014, deux de moins qu'en 2013. En outre, 59 retraités aidaient l'Organisation dans le cadre de diverses activités de services de conseil de courte durée temporaires.

99. Le Sous-comité s'est félicité des efforts déployés pour rassembler les informations sur les différentes catégories de personnel, ventilées par âge et par sexe et par type de contrat, ce qui contribuait à la transparence. Les délégués attachaient une importance particulière à la politique de parité hommes-femmes de l'Organisation, adoptée en 2005. Il a été noté qu'elle était alignée avec la politique de l'OMS ainsi qu'avec les résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui s'était tenue à Beijing en 1995. Des éclaircissements ont été demandés sur la question de savoir s'il y avait une politique sur les transferts de personnel du siège vers les bureaux dans les pays, sur les modalités contractuelles qui différaient de celles établies en vertu des règles des Nations Unies, et s'il existait des politiques visant à assurer le transfert des connaissances et des compétences lorsque les membres du personnel prenaient leur retraite.

100. Mme Rojkov a expliqué que la mobilité au sein de l'OPS était beaucoup plus avancée que la pratique dans le reste de l'OMS. La Région s'était dotée d'une forte

pratique managériale visant à opérer une rotation des spécialistes techniques lorsqu'ils avaient occupé un poste pendant cinq ans. Son département travaillait sur la façon de convertir cette bonne pratique en une politique à part entière, en tenant dûment compte de la façon dont cette politique pourrait être reliée au mieux avec la politique de l'OMS en la matière.

101. Le personnel embauché dans le cadre de modalités contractuelles non onusiennes, appelées les modalités applicables aux non-fonctionnaires, était constitué d'employés embauchés par l'entremise d'agences de recrutement ou de consultants nationaux ou internationaux et du personnel détaché par les ministères de la santé, en particulier dans les bureaux dans les pays. Il existait aussi une catégorie appelée « Employés par d'autres » qui comprenait des employés en externe, tels que le personnel de la sécurité et du nettoyage.

102. Il existait en effet une stratégie spécifique pour faciliter le transfert de connaissances par le biais de l'évaluation des tâches et des fonctions des membres du personnel avant leur départ en retraite. La planification de la relève visant à assurer une meilleure continuité des activités représentait également un aspect important de la stratégie des ressources humaines proposée (voir les paragraphes 76 à 90 ci-dessus).

103. La Directrice a ajouté que les ressources humaines étaient une composante importante des ressources totales de l'Organisation. Afin de fournir la coopération technique avec le niveau d'excellence requis, le Bureau devait veiller à ce qu'il dispose de personnel du plus haut niveau, doté de connaissances actualisées, travaillant dans un environnement propice à la meilleure performance. Dans le même temps, on constatait un besoin croissant en termes de réorientation du personnel et d'introduction de nouvelles compétences et qualifications. Il fallait également s'assurer que le Bureau non seulement maintenait la parité hommes-femmes mais respectait aussi les directives de répartition géographique des Nations Unies.

104. L'existence de différents types de modalités contractuelles rendait parfois la gestion des ressources humaines difficile. Un de ces mécanismes, les services de conseil nationaux de l'OPS, avait été conçu comme un moyen d'économiser des ressources financières. Alors que ces contrats étaient destinés à être de courte durée (pas plus de quatre ans) et que les consultants étaient supposés travailler sur une question spécifique au niveau des pays, en fait ils travaillaient souvent sur un large éventail de questions et s'apparentaient pour l'essentiel à des membres du personnel. Par conséquent, leur départ avait une incidence négative sur la capacité des bureaux à continuer de fournir une coopération technique.

105. Bon nombre de membres du personnel du Bureau de niveau P4, qui composaient la majeure partie de sa capacité technique, étaient censés prendre leur retraite d'ici trois ou quatre ans. C'était à la fois une opportunité et, potentiellement, un risque, en termes de perte de connaissances et de mémoire institutionnelle. Le Bureau s'efforçait de faire en sorte de tirer parti au maximum des possibilités offertes par les départs à la retraite du personnel tout en préservant la culture organisationnelle, et en maintenant et renforçant

son excellence technique et sa capacité à fournir une coopération technique. Ces diverses questions soulignaient le caractère nécessaire de la stratégie des ressources humaines du BSP.

Projet de stratégie du BSP en matière de technologie de l'information (document SPBA9/15)

106. M. Gerald Anderson (Directeur de l'Administration et Directeur par intérim du Département de la Gestion des ressources financières du BSP) a présenté le Projet de stratégie du BSP en matière de technologie de l'information, en indiquant que le document SPBA9/15 contenait un bref résumé de la stratégie et qu'une version plus détaillée était disponible sur le site Internet de l'OPS.⁵ Cette stratégie en matière de technologie de l'information était l'une des stratégies (avec également la stratégie des ressources humaines et la stratégie du plan directeur d'investissement, voir les paragraphes 76 à 90 et 66 à 71 ci-dessus) visant à permettre au Bureau de maintenir de façon durable le niveau de services que les États Membres attendaient. Elle avait pour objectif de définir des lignes directrices pour le reste de la période couverte par le Plan stratégique 2014-2019 de l'OPS et d'assurer le soutien informatique nécessaire pour atteindre les objectifs du Plan. Elle fournirait aussi les mécanismes et outils pour s'assurer que les investissements dans les technologies de l'information étaient bien liés aux priorités stratégiques de l'Organisation, ainsi qu'une feuille de route pour améliorer constamment la fiabilité, la qualité et la valeur ajoutée des services de soutien informatiques de l'OPS, et elle garantirait que l'infrastructure informatique du Bureau appuierait efficacement le nouveau système de gestion de l'information du BSP.

107. Les résultats d'une évaluation des capacités informatiques du Bureau réalisée en 2014 avec l'aide du Centre informatique international des Nations Unies avaient servi de base à cette stratégie qui définissait un cadre pour la classification des activités et des dépenses. Il comprenait trois catégories : Fonctionnement, qui inclurait les activités et dépenses nécessaires pour maintenir les fonctions régulières de base ; Croissance, qui comprendrait les activités et les investissements destinés à améliorer, élargir et renforcer l'efficacité des opérations informatiques ; et Transformation, qui inclurait des innovations visant à opérer un changement qualitatif et à améliorer le niveau des services informatiques. Il a été proposé que 65 % des dépenses de technologie de l'information soient consacrés aux activités de Fonctionnement, 20 % aux activités de Croissance, et 15 % aux activités de Transformation. Actuellement, 93 % étaient consacrées aux activités de Fonctionnement, 1 % aux activités de Croissance et 6 % aux activités de Transformation. L'évaluation des technologies de l'information avait recommandé que 5,5 % du programme et budget total de l'OPS soit consacré aux technologies de l'information, actuellement le budget informatique représentait seulement 3,7 % du budget total.

108. Comme indiqué ci-dessus (voir les paragraphes 44 à 55), le Bureau proposait d'utiliser \$2 millions de l'excédent relatif aux normes IPSAS pour les activités

⁵ [La stratégie du BSP en matière de technologie 2015-2019](#) (en anglais).

nécessaires des catégories Croissance et Transformation. Ces activités permettraient, entre autres, d'améliorer la sécurité des systèmes informatiques au siège de l'OPS et dans les bureaux dans les pays, de s'assurer qu'une bande passante suffisante était disponible pour le bon fonctionnement du système de gestion de l'information du BSP et assurer les fonctions officielles, et de garantir que les bureaux dans les pays pourraient maintenir une connexion continue.

109. Le Sous-comité a appuyé l'élaboration d'une stratégie de technologie de l'information qui assurerait un soutien optimal pour les fonctions de coopération technique de l'Organisation. Les membres se sont félicités de l'accent que mettait la stratégie sur la durabilité ainsi que sur la volonté de s'assurer que les systèmes étaient actualisés, et ils ont avalisé les principes et axes d'action stratégiques proposés. Les membres ont également exprimé leur soutien pour l'utilisation des \$2 millions de l'excédent relatif aux normes IPSAS pour les améliorations proposées des capacités informatiques du Bureau, mais des détails supplémentaires ont été demandés sur la façon dont ces ressources seraient utilisées et comment elles appuieraient la mise en œuvre de la stratégie. Il a été souligné que tous les besoins en informatique devraient être correctement identifiés, y compris tout le soutien informatique requis pour la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines et du système de gestion de l'information du BSP. Le Bureau a été prié de fournir un budget détaillé pour la mise en œuvre intégrale de la stratégie, ventilé par sources de financement et catégories d'activités. Il a également été prié de mettre l'évaluation de 2014 en matière de TI à la disposition des États Membres.

110. Des éclaircissements ont été demandés en vue de déterminer en quoi la stratégie différait du plan pour le sous-fonds pour la technologie de l'information présenté en 2014,⁶ ainsi que sur les avantages de cette stratégie pour l'Organisation mentionnés au paragraphe 15 du document, en particulier quant à son impact sur les diverses catégories dans le cadre du Plan stratégique 2014-2019. Des informations ont également été demandées sur la composition du Comité de la gouvernance de la technologie de l'information ainsi que sur la question de savoir si une formation technologique était envisagée pour s'assurer que le personnel serait prêt pour l'introduction des changements et innovations.

111. M. Anderson a déclaré que le Bureau fournirait des documents complémentaires détaillant la liste des besoins en technologie de l'information avec les montants budgétaires projetés. Dans le domaine des ressources humaines, la plupart des besoins qui avaient trait aux fonctions de gestion des connaissances de l'OPS devaient bénéficier d'un soutien assuré par un personnel qualifié et des outils informatiques appropriés. La formation et le développement du personnel faisait partie du système de gestion de l'information du BSP. Un logiciel critique, qui avait déjà été introduit au sein de l'OMS, serait utilisé pour suivre la formation du personnel et planifier les formations nécessaires à l'avenir afin de s'assurer que le personnel avait les compétences nécessaires. Le projet de modernisation du système de gestion de l'information du BSP comprenait également

⁶ Voir le document SPBA8/8.

une composante de gestion des changements destinée à préparer le personnel à utiliser le nouveau système. La stratégie des ressources humaines proposée comprendrait aussi un module d'apprentissage visant à s'assurer que le personnel serait prêt à utiliser les nouveaux outils technologiques à mesure qu'ils seraient disponibles.

112. Le plan précédent pour le sous-fonds pour la technologie de l'information avait été mis à jour pour tenir compte des conclusions de l'évaluation de 2014 en matière de TI et des informations disponibles les plus récentes tirées de l'expérience d'autres organisations internationales et des experts en gestion des technologies de l'information. L'évaluation de 2014 avait identifié des besoins opérationnels et de sécurité urgents, qui avaient déjà été traités, ainsi que des besoins à moyen et long termes. La stratégie proposée portait sur cette dernière catégorie de besoins.

113. Le comité pour la gouvernance des technologies de l'information serait un organe interne composé de personnel du siège tant des services techniques que de soutien, ainsi que du personnel de soutien des bureaux dans les pays. Les délibérations du comité seraient mises à la disposition des auditeurs internes, et son fonctionnement avait fait l'objet de discussions avec le Comité d'audit et le Commissaire aux comptes. Un des aspects du processus de gouvernance des technologies de l'information serait l'identification de l'ensemble des activités et besoins liés aux technologies de l'information et leur prise en compte systématique dans la stratégie informatique. Un projet, par exemple, consistait à élaborer un système permettant aux États Membres de suivre la mise en œuvre du Plan stratégique.

114. La Directrice, observant qu'il était essentiel pour le Bureau d'innover afin de s'adapter à l'évolution des modalités de la coopération technique et de continuer à répondre aux besoins des États Membres, a affirmé que la section du document présentant le contexte serait élargie afin de fournir plus d'informations sur la façon dont le Bureau avait élaboré sa stratégie informatique sur la base des besoins identifiés. Le Bureau, bien entendu, mettrait l'évaluation des capacités informatiques à la disposition de tout État Membre qui souhaiterait l'examiner ; cependant, il était important de bien comprendre que le Bureau avait pris un certain nombre d'autres facteurs et enjeux en considération dans l'élaboration de la stratégie. Elle a exhorté les États Membres à faire confiance au Bureau pour utiliser le rapport d'évaluation et d'autres documents pertinents afin d'obtenir les informations nécessaires pour aboutir à une stratégie des technologies de l'information solide.

Mise à jour sur la nomination du Commissaire aux comptes de l'OPS pour 2016-2017 (document SPBA9/16)

115. M. Gerald Anderson (Directeur de l'Administration et Directeur par intérim du Département de la Gestion des ressources financières du BSP) a indiqué que le mandat du Commissaire aux comptes actuel de l'OPS, la Cour des comptes d'Espagne, arrivait à échéance à la fin de l'exercice biennal en cours. Il a rappelé que la pratique suivie précédemment par l'OPS consistait à nommer le Commissaire aux comptes pour deux exercices biennaux et à recommander le renouvellement de son mandat pour une nouvelle

période, sous réserve d'une performance satisfaisante. L'Organisation entamait la mise en œuvre du système de gestion de l'information du BSP (PMIS) au cours de la période biennale en cours et, en janvier 2016, elle incorporerait le système utilisé pour les rapports financiers dans le PMIS. À la fois en s'appuyant sur les bonnes pratiques passées et pour assurer la continuité dans la fonction d'audit au cours des changements liés au PMIS, le Bureau proposait que l'actuel Commissaire aux comptes soit conservé pendant un autre exercice biennal. Il avait pris contact avec le Commissaire aux comptes actuel pour lui faire une proposition dans ce sens.

116. La Cour des comptes d'Espagne avait répondu que, bien que cette tâche ait mobilisé une grande partie de ses ressources et ait nécessité d'ajouter du personnel supplémentaire d'organisations sœurs, elle était prête à faire office de Commissaire aux comptes de l'OPS pendant un exercice biennal supplémentaire. Ainsi le Sous-comité pourrait souhaiter recommander au Comité exécutif que l'OPS retienne les services de la Cour des comptes d'Espagne pour un exercice biennal de plus (2016-2017).

117. La Directrice était d'avis qu'une telle mesure serait avantageuse.

118. Le Sous-comité a avalisé la proposition visant à reconduire la Cour des comptes d'Espagne comme Commissaire aux comptes de l'OPS pour l'exercice biennal de 2016-2017.

Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financières de l'OPS (document SPBA9/17)

119. M. Gerald Anderson (Directeur de l'Administration et Directeur par intérim du Département de la Gestion des ressources financières du BSP) a expliqué que toutes les modifications du Règlement financier avaient trait à l'évolution vers un Programme et budget intégrés (voir les paragraphes 7 à 17 ci-dessus), en alignement avec l'OMS. Toutes les modifications étaient présentées, avec des explications, dans l'annexe au document SPBA9/17. En particulier, le Règlement financier existant utilisait l'expression « budget ordinaire », qui, dans le nouveau Règlement financier, avait été remplacée par « programme et budget ». Les composantes du Programme et budget étaient décrites en détail dans un nouveau paragraphe (4.3) du Règlement. Ce même paragraphe stipulait en outre que l'obligation légale pour les États Membres de financer le Programme et budget était limitée aux contributions fixées.

120. Un autre nouvel article (4.4) précisait la date à laquelle les composantes du Programme et budget seraient disponibles pour la mise en œuvre. Comme c'était déjà le cas avec le Règlement financier actuel, les contributions fixées des États Membres de l'OPS étaient mises à disposition pour la mise en œuvre le premier jour de la période budgétaire au cours de laquelle elles étaient exigibles, que les contributions effectives en numéraire aient été reçues ou non à cette date. Toutefois, les allocations de l'OMS seraient disponibles pour la mise en œuvre au moment de leur réception. Il était tout simplement prudent de ne pas dépenser ces montants tant qu'on ne les avait pas

effectivement reçus. Les changements proposés étaient censés entrer en vigueur d'ici à l'exercice 2016-2017.

121. Au cours du débat qui a suivi, des précisions ont été demandées sur un certain nombre de questions, y compris l'approbation des propositions supplémentaires aux termes du paragraphe 3.8, le degré de souplesse dans l'utilisation des différentes composantes du Programme et budget, le moment où ces composantes seraient disponibles pour la mise en œuvre, si le nouveau libellé proposé au paragraphe 4.1 devrait être modifié afin de préciser que le Programme et budget seraient approuvés avec un plafond spécifique, le sens de « tout autre revenu attribuable au Programme et budget » au paragraphe 4.3 et d' « accords en bonne et due forme » aux termes du paragraphe 4.4, quelles sortes d' « exceptions » pourrait être envisagées par la Directrice aux termes du nouveau paragraphe 4.5, si la nouvelle expression « recettes diverses budgétisées », qui avait remplacé l'expression « crédit du budget ordinaire » dans le nouveau paragraphe 4.8 comprenait également les contributions fixées des États Membres et comment les emprunts internes et l'utilisation du fonds de roulement fonctionneraient aux termes de l'article 8.1 tel qu'amendé.

122. Il a été suggéré qu'il serait utile d'inclure l'ensemble des articles du Règlement financier dans le document afin de permettre aux États Membres de voir les changements proposés dans leur contexte et de mieux comprendre ainsi les implications de leur adoption. Il a également été suggéré qu'une section d'information soit ajoutée, pour expliquer les concepts clés. Le Bureau a été invité à indiquer comment les changements proposés renforceraient la gestion fondée sur les résultats.

123. M. Anderson, se félicitant de l'examen minutieux du document par le Sous-comité, a déclaré que l'ensemble du Règlement financier, faisant apparaître les amendements proposés, pourrait être fourni, même si un tel document serait difficile à manier. Tout en convenant qu'une annexe contenant la terminologie supplémentaire pourrait être ajoutée, il a souligné que le paragraphe 4.3 fournissait déjà une liste de bon nombre des termes utilisés.

124. S'agissant du paragraphe 3.8, le Conseil directeur ou la Conférence sanitaire panaméricaine devrait approuver les propositions supplémentaires présentées par la Directrice. Dans la pratique, toutefois, ce type de propositions n'avaient été que rarement, voire jamais, soumises. Quant au paragraphe 4.1, il a expliqué que si un plafond total n'avait pas été fixé, c'était pour laisser la possibilité que les contributions volontaires dépassent les chiffres projetés. Le concept qui sous-tendait les modifications proposées était que les États Membres conviendraient d'un chiffre précis pour les contributions fixées, comme ils le faisaient actuellement, et que ce chiffre ne changerait pas, sauf si pour une raison ou une autre, le Conseil ou la Conférence venait à décider d'apporter une modification. Toutefois, le montant total du budget toutes sources confondues pourrait augmenter si des contributions volontaires supplémentaires étaient reçues.

125. Il a expliqué qu'un « accord en bonne et due forme » signifiait un accord signé et juridiquement contraignant en vertu des lois du bailleur de fonds. Une fois que des

accords en bonne et due forme étaient en place pour les contributions volontaires, le niveau de certitude que l'argent serait effectivement versé était très élevé. Le concept de « disponibilité des contributions » figurait au paragraphe 4.4 dans le but de clarifier quand les contributions volontaires pourraient être dépensées. Dans le cas des contributions volontaires de l'OMS, il s'agissait de la date à laquelle les fonds étaient reçus. Pour les autres contributions volontaires, c'était la date de la signature de l'accord juridiquement contraignant. Le concept d'exceptions dans le nouveau paragraphe 4.5 était demeuré inchangé par rapport au Règlement en vigueur ; la seule modification avait consisté à utiliser la nouvelle terminologie.

126. L'expression « recettes diverses budgétisées » faisait référence au chiffre cible spécifique pour les recettes diverses inclus dans le budget approuvé, même si les recettes effectives pouvaient être inférieures ou supérieures. Si elles étaient supérieures, on considérait qu'il existait un excédent de recettes. S'agissant des emprunts internes, le concept n'était plus applicable aux termes des normes IPSAS du fait que les recettes provenant des contributions étaient comptabilisées et pouvaient être dépensées au 1^{er} janvier de l'exercice financier. Dans le cas où les liquidités seraient insuffisantes pour financer toutes les recettes comptabilisées, le fonds de roulement pourrait être utilisé pour couvrir les engagements financiers.

127. En réponse à d'autres questions posées par un membre du Sous-comité, il a indiqué qu'il consulterait le groupe qui avait rédigé les amendements pour clarifier l'intention du nouveau paragraphe 8.3 et s'assurer que toute modification apportée était conforme aux décisions antérieures des États Membres relatives à l'utilisation du fonds de roulement. Il s'est également engagé à consulter les conseillers juridiques du Bureau concernant l'ajout proposé des mots « lorsque les fonds deviennent effectivement disponibles » à la fin du paragraphe 4.4. Se référant au paragraphe 4.8, il a reconnu qu'il existait la possibilité, bien que peu probable, que les contributions fixées ne soient pas dépensées. Le groupe de rédaction avait estimé que ce cas de figure était couvert par le libellé du nouveau paragraphe 4.5, qui autorisait le report de ces fonds sur une période postérieure en tant que revenu pour la nouvelle période, et non comme un excédent de recettes de la période précédente.

128. La Directrice a déclaré que le Bureau avait noté l'ensemble des recommandations et observations et les analyserait et soumettrait une version révisée du document au Comité exécutif pour examen.

Questions soumises pour information

Avant-projet du budget programme de l'OMS (document SPBA9/INF/1)

129. M. Daniel Walter (Directeur du Département de la Planification et du budget du BSP) a présenté le document sur l'avant-projet du budget programme de l'OMS pour la période 2016-2017, notant qu'il s'agissait d'un travail en cours et que des points importants n'avaient pas encore été décidés. Les points saillants de cet avant-projet du budget programme comprenaient une approche ascendante en matière d'identification des

priorités dans les pays et la participation active des réseaux mondiaux et des domaines programmatiques, y compris les représentants de toutes les régions, pour consolider les données des pays, actualiser les résultats et indicateurs, et proposer des chiffres pour le budget. Une version précédente du budget de l’OMS avait été présentée au Conseil directeur de l’OPS en 2014,⁷ et les avis reçus avaient été reflétés dans la version présentée au Conseil exécutif de l’OMS en janvier 2015.

130. Trois scénarios de budget possibles avaient été proposés : dans le premier, le niveau du budget resterait le même qu’en 2014-2015, dans le second, il augmenterait de 5 % pour couvrir les dépenses de personnel plus élevées, et dans la troisième, il augmenterait de 8 % pour couvrir les dépenses de personnel plus élevées et l’élargissement du programme. Il se pourrait bien que les leçons tirées de la flambée de la maladie à virus Ebola aient une incidence sur la version finale proposée du budget programme qui serait présenté à l’Assemblée mondiale de la Santé en mai, dans la mesure où le coût du renforcement et du maintien de la capacité à réagir rapidement à des flambées de ce type pourrait être inclus.

131. Le Groupe de la politique mondiale, dont la Directrice était membre, déciderait à la fin mars si une augmentation serait proposée. Dans l’affirmative, la part de la Région – actuellement de 5,4 %, soit le niveau le plus bas de toutes les régions – serait probablement relevé si une formule basée sur les besoins était appliquée, comme le proposait le Groupe de travail sur l’allocation de marges budgétaires. Comme il n’était pas prévu que le Groupe de travail achève ses travaux avant l’approbation du budget programme 2016-2017, la Directrice générale de l’OMS avait été invitée à proposer une formule provisoire, qui serait examinée par le Groupe de travail à sa prochaine réunion.

132. Au cours de la discussion qui a suivi, des éclaircissements ont été demandés sur les raisons qui avaient amené à proposer de réorienter des ressources de l’avant-projet de budget programme, en particulier ce qui était mentionné au paragraphe 5 du document SPBA9/INF/1. Le Secrétariat de l’OMS était encouragé à identifier des indicateurs appropriés pour les domaines où des cibles et des indicateurs n’avaient pas encore été définis. Il a été remarqué qu’il pourrait être avantageux pour l’OMS d’utiliser des indicateurs élaborés au niveau régional, en particulier ceux définis dans les Amériques dans le cadre du Plan stratégique 2014-2019 de l’OPS.

133. M. Walter a expliqué que les réaffectations de ressources proposées mentionnées au paragraphe 5 résultaient d’une analyse des dépenses de l’exercice en cours, qui avait montré que certains secteurs étaient sur-financés tandis que d’autres étaient sous-financés. Des fonds seraient ainsi réaffectés de la gestion et l’administration vers les activités programmatiques. Il convenait qu’il pourrait être intéressant pour l’OMS d’utiliser certains des indicateurs de résultat immédiats et intermédiaires de l’OPS, dans la mesure où le processus d’élaboration des indicateurs de la Région avait été plus rigoureux, à certains égards, que le processus de l’OMS. Certes, le Bureau s’efforçait de rester aussi étroitement aligné que possible avec l’OMS, mais il n’adopterait pas les

⁷ Voir le document CD53/INF/2.

indicateurs mondiaux s'il estimait que les indicateurs établis pour l'OPS étaient meilleurs.

134. La Directrice a fait observer que le Bureau partageait toujours le travail accompli dans la Région avec l'OMS et partagerait certainement les indicateurs du Plan stratégique, mais que l'OMS se montrait parfois réticente à accepter ces informations. Elle a assuré les États Membres qu'elle représenterait les vues de la Région concernant l'allocation de marges budgétaires et d'autres questions au cours de la prochaine réunion du Groupe de la politique mondiale.

État d'avancement du Projet pour la modernisation du système de gestion de l'information du BSP (document SPBA9/INF/2)

135. M. Esteban Alzamora (Chef de projet interne chargé du PMIS au BSP) a passé en revue l'historique du projet de modernisation du système de gestion de l'information du BSP (PMIS), tel que présenté plus en détail dans le document SPBA9/INF/2, rappelant que le 50^e Conseil directeur avait adopté la Résolution CD50.R10 (2010), approuvant les principes directeurs pour la modernisation du PMIS et autorisant le Bureau à procéder à l'adoption du logiciel de planification des ressources opérationnelles. Le budget initial pour le projet s'était monté à \$20,3 millions ; ce montant avait par la suite été porté à \$22,5 millions.⁸ Ce projet se situait toujours à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire allouée.

136. Un appel d'offres avait été lancé en 2013 et les contrats avaient été signés pour la fourniture des différents modules, ainsi que pour le travail d'un intégrateur de systèmes et les services de gestion des changements. En 2014, la mise en œuvre du projet avait démarré, des membres du personnel du BSP avaient été choisis pour former l'équipe centrale, et le chef de projet externe avait été embauché. Des sessions de formation du personnel et de conception avaient ensuite été organisées et avaient été menées à bien dans les délais prévus dans le calendrier, et les essais de phase 1 (gestion du capital humain et système de paie) étaient terminés. Les sessions de planification pour la phase 2 (finances, passation de marchés et budget) étaient également terminées. Une formation dans le domaine de la passation de marchés avait été fournie à 11 bureaux dans les pays.

137. La phase 1 avait été déployée au début de 2015. À la fin-février, plus de 9000 processus opérationnels avaient démarré dans le nouveau système, avec seulement 506 demandes d'aide auprès des services techniques, ce qui illustre bien l'efficacité de la formation du personnel. À la mi-mars 2015, les sessions de planification et de conception pour la phase 2 étaient terminées et l'étape de configuration était en cours. Cette étape devrait être achevée dans le courant du mois de juin. Il y aurait alors cinq mois d'essais, suivis par le déploiement prévu pour le 1^{er} janvier 2016.

138. Répondant à une demande d'informations sur l'alignement du PIMS avec le système mondial de gestion (GSM) de l'OMS, M. Alzamora a indiqué que deux membres

⁸ Voir le document CD53/19 et la Résolution CD53.R11 (2014).

du personnel de l’OMS arriveraient à Washington en avril 2015 afin de faciliter l’intégration du PIMS avec le GSM. Ils participeraient aussi aux essais de juin et juillet, dans le but de pouvoir partager en toute fluidité les données entre les deux systèmes.

139. La Directrice, se félicitant des progrès accomplis à ce jour, a rendu hommage au personnel du BSP qui avait travaillé tellement dur en vue de la réalisation du projet. Elle a averti toutefois que la deuxième phase serait infiniment plus complexe à mettre en œuvre que la première. Il était impossible de prévoir combien de complications imprévues devraient être réglées au cours de la mise en œuvre, chacune ayant un coût. Le Bureau avait entrepris une nouvelle évaluation des risques, visant à déterminer quelles mesures de précaution pourraient être nécessaires.

Ordre du jour provisoire pour la 156^e session du Comité exécutif (document SPBA9/INF/3, Rev. 1)

140. Mme Piedad Huerta (Conseillère principale du Bureau des Organes directeurs de l’OPS) a présenté l’ordre du jour provisoire de la 156^e session du Comité exécutif, figurant dans le document SPBA9/INF/3, Rév. 1. Elle a rappelé que la 155^e session du Comité exécutif avait examiné les propositions de listes de questions devant être soumises à l’examen des Organes directeurs en 2014 (document CE155/FR, Annexes C et D). La Directrice avait éliminé certains points et en avait ajouté d’autres en réponse aux observations et recommandations reçues pendant et après cette session, y compris un rapport sur la réponse du secteur de la santé aux objectifs de développement durable pour l’après-2015 (point 7.8), qui avait été ajouté à la demande de plusieurs États Membres. La Directrice a également proposé d’inclure un rapport sur la préparation face à la maladie à virus Ebola dans les Amériques.

141. Le Bureau avait noté que les États Membres souhaitaient un document plus détaillé sur les divers aspects de la réforme de l’OMS (voir les paragraphes 25 à 36 ci-dessus) et préparerait ce document ; cependant, il souhaitait suggérer que le rapport sur la réforme de l’OMS soit transféré des questions relatives à la politique des programmes aux questions soumises pour information, dans la mesure où ce point n’appelait pas une résolution des Organes directeurs de l’OPS. Le Bureau était conscient de l’importance que les États Membres attachaient à cette question et ferait en sorte que suffisamment de temps soit attribué dans le programme des réunions pour une discussion approfondie. La Stratégie mondiale pour les ressources humaines pour la santé : Personnel de la santé 2030 (point 7.2) ne serait examinée par le Comité exécutif que si le document sur la stratégie mondiale de l’OMS était disponible à temps ; si ce n’était pas le cas, la question serait retirée de l’ordre du jour du Comité. Dans tous les cas, une consultation régionale sur la stratégie mondiale aurait lieu au cours du 54^e Conseil directeur en septembre 2015.

142. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs membres se sont déclarés préoccupés par le fait que le nombre excessif de points inscrits à l’ordre du jour ne permettrait pas des discussions adéquates, en particulier étant donné que l’un des points devant être discutés serait la proposition de Programme et budget de l’OPS pour 2016-2017. À cet égard, il a été noté que les sessions des Organes directeurs de l’OMS étaient allongées de plusieurs

jours les années où le budget programme proposé devait être discuté, et il a été suggéré que, à moins que l'ordre du jour ne soit raccourci, il pourrait être nécessaire de prolonger la session du Comité exécutif également. Il a également été proposé de regrouper certains points et de renvoyer l'examen d'autres points à 2016. En outre, il a été recommandé que les rapports de situation sur les questions techniques (point 7.9) soient simplement notés sans être discutés.

143. Il a été souligné que l'ordre du jour comprenait 57 points, dont 9 stratégies et/ou plans d'action proposés pour approbation. La nécessité d'inclure ces derniers a été remise en question, étant donné que l'Organisation avait un Plan stratégique complet pour la période 2014-2019. Les États Membres et les différents services techniques de l'OPS ont été encouragés à suivre les orientations du Plan stratégique plutôt que de développer des stratégies ou des plans spécifiques pour chaque maladie ou problème. Des informations ont été demandées sur les raisons qui avaient amené à inclure plusieurs points, y compris les stratégies et les plans d'action proposés sur la vaccination (point 4.3), le renforcement des systèmes de santé pour lutter contre la violence faite aux femmes (point 4.5), la résistance aux antimicrobiens (point 4.8) et l'utilisation rationnelle des médicaments essentiels et d'autres technologies de la santé (point 4.10), particulièrement dans la mesure où des stratégies mondiales et/ou des plans d'action existaient déjà ou seraient bientôt adoptées sur la plupart de ces points.

144. Certains délégués étaient favorables à l'idée de transférer le point sur la réforme de l'OMS dans les questions soumises pour information, tandis que d'autres s'y sont opposés. Ces derniers ont rappelé qu'il avait été demandé lors de la 155^e session du Comité exécutif que la réforme de l'OMS soit considérée comme une question de fond afin de s'entendre sur des positions régionales sur la question de l'allocation de marges budgétaires stratégiques et sur le cadre proposé pour l'engagement de l'OMS avec des acteurs non étatiques. D'autres délégués ont souligné que ces deux questions auraient déjà été discutées et que des décisions auraient été prises lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai, et qu'il ne serait donc pas nécessaire de s'entendre sur des positions régionales en juin. Il a été jugé peu probable, toutefois, que toutes les questions en suspens concernant ces points seraient réglées en mai, et il a été suggéré de reporter la décision quant à la façon de traiter de ce point lors de la session du Comité exécutif jusqu'après l'Assemblée mondiale de la Santé.

145. Plusieurs délégués ont noté que, bien que la nécessité de raccourcir les ordres du jour des Organes directeurs à la fois pour l'OPS et pour l'OMS ait été mise en exergue à maintes reprises, le nombre de points proposés pour examen semblait continuer à augmenter. Il a été souligné que les États Membres devaient s'efforcer collectivement de rationaliser la façon dont les Organes directeurs travaillaient, notamment grâce à un mécanisme pour élaborer et adopter des ordres du jour plus faciles à gérer, et il a été demandé au Bureau d'élaborer des propositions dans ce sens qui seraient examinées par les Organes directeurs en 2016.

146. Mme Huerta a noté que quatre de ces points avaient été inclus à l'ordre du jour en tant que questions relatives à la politique des programmes à la demande des États

Membres : le point sur le renforcement des systèmes de santé pour lutter contre la violence faite aux femmes (point 4.5), l'usage rationnel des médicaments essentiels et autres technologies de la santé (point 4.10), la législation liée à la santé (point 4.11) et l'examen des résolutions de l'OPS de 1999 à 2013 (point 4.13).

147. Le Dr Cuauhtémoc Ruiz Matus (Directeur par intérim du Département de la famille, du genre et du parcours de vie du BSP) a expliqué qu'une nouvelle stratégie régionale et un plan d'action sur la vaccination (point 4.3) étaient proposés du fait que la période couverte par la Vision et stratégie actuelles de vaccination régionale prendrait fin en 2015. Le projet de plan d'action serait aligné avec le Plan d'action mondial pour les vaccins, adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé en 2012, mais fixerait des cibles différentes, étant donné que la Région était plus avancée que les autres régions de l'OMS sur le plan de la lutte contre certaines maladies évitables par la vaccination, telles que la poliomyélite et la rougeole. Le plan d'action régional serait également totalement aligné sur le Plan stratégique de l'OPS.

148. Le Dr Ruiz Matus, expliquant également la raison d'être de la stratégie et du plan d'action proposés sur la violence faite aux femmes (point 4.5), a rappelé que l'OMS avait un plan d'action proposé pour la prévention de la violence. Le plan proposé par l'OPS, qui avait été élaboré en consultation avec les États Membres, porterait spécifiquement sur la violence faite aux femmes, qui constituait un problème grave dans la Région. Le Président a souligné que l'OMS élaborait également un plan d'action mondial sur la question de la violence faite aux femmes, dont l'adoption était prévue pour 2016.

149. Le Dr Luiz Augusto Galvão (Chef du Programme spécial sur le développement durable et l'équité dans la santé du BSP) a déclaré que le projet de plan d'action sur la santé des travailleurs (point 4.6) avait été inscrit à l'ordre du jour en réponse à une demande émanant du 52^e Conseil directeur pour que soit actualisé le Plan régional sur la santé des travailleurs adopté en 1999 afin de tenir compte des nombreux changements qui ont eu lieu depuis sur le lieu de travail et dans d'autres domaines liés à la santé des travailleurs.

150. Le Dr Marcos Espinal (Directeur du Département des maladies transmissibles et analyse de la santé du BSP) a déclaré que, bien qu'un plan d'action sur la résistance aux antimicrobiens (point 4.8) soit en cours d'élaboration au niveau mondial, les plans mondiaux avaient tendance à être assez génériques et les États Membres de l'OPS avait demandé au Bureau d'élaborer un plan régional plus spécifique. Les États Membres pourraient souhaiter, cependant, attendre que le plan mondial soit disponible et adapter alors ses indicateurs aux spécificités de la Région. S'agissant de la proposition de plan d'action sur les hépatites virales (point 4.9), un plan régional était véritablement nécessaire, car il n'existait aucun plan mondial et la question de l'hépatite virale s'était vu accorder relativement peu d'attention.

151. Le Dr Heidi Jiménez (Conseiller juridique du BSP) a signalé que plusieurs consultations avaient eu lieu avec les États Membres sur la stratégie proposée sur la législation sur la santé depuis son examen en 2014 par le 53^e Conseil directeur qui avait

jugé qu'elle n'était pas prête à être adoptée. Les lignes d'action avaient été convenues, après une autre consultation en avril 2015, et elle était certaine que la stratégie serait prête pour être soumise au Comité exécutif en juin.

152. Le Dr James Fitzgerald (Directeur du Département des systèmes et services de santé du BSP) a expliqué que la stratégie et le plan d'action proposés sur les médicaments essentiels avaient été demandés par un État Membre. Bien qu'une résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé sur ce sujet ait été adoptée en 2007, les rapports avaient montré un manque de progrès dans son application. La stratégie proposée comprendrait différentes lignes d'action visant à remédier aux problèmes liés au coût élevé des médicaments, au manque d'accès à des médicaments appropriés, à l'utilisation excessive de certains médicaments et à l'absence de processus systématiques pour l'incorporation et l'évaluation des médicaments et d'autres technologies de la santé dans les systèmes de santé.

153. La Directrice, affirmant que bon nombre des points à l'ordre du jour avaient été inscrits à la demande des États Membres, est convenue qu'une discussion sur une méthodologie rationnelle pour l'élaboration des ordres du jour des Organes directeurs était nécessaire. Une considération importante concernant les points proposés par les États Membres était de savoir si le Bureau aurait suffisamment de temps pour élaborer un document susceptible d'être examiné par l'Organe directeur en question. Elle a suggéré que le Sous-comité confie au Bureau la responsabilité d'examiner l'ordre du jour provisoire pour la 156^e session du Comité exécutif afin de déterminer si les discussions et les négociations préliminaires nécessaires sur les différents points avaient eu lieu de façon à faciliter l'obtention d'un accord sur les stratégies et plans d'action proposés. Elle a fait remarquer, cependant, que le Bureau ne pouvait pas modifier l'ordre du jour provisoire sans l'accord du Comité exécutif et qu'il serait donc obligé de préparer des documents sur tous les points actuellement inscrits à l'ordre du jour.

154. Elle a suggéré que le Sous-comité souhaiterait peut-être recommander, par exemple, que la stratégie et le plan d'action sur les médicaments essentiels (point 4.10), le document de réflexion sur le renforcement des politiques de santé publique par-delà les frontières (point 4.12), l'examen des résolutions de l'OPS (point 4.13) et le rapport sur la réponse du secteur de la santé aux objectifs de développement durable (point 7.8), soient reportés à 2016 et que les rapports sur la transmission du virus Chikungunya (point 7.6) et sur la maladie à virus Ebola (point 7.7) puissent être regroupés.

155. Après avoir consulté le Conseiller juridique au sujet de la possibilité pour le Sous-comité d'effectuer ou de recommander des modifications à l'ordre du jour, le Président a proposé que le Sous-comité demande à la Directrice de préparer un projet d'ordre du jour provisoire révisé, tenant compte des commentaires et recommandations du Sous-comité relatifs au retrait ou au regroupement de certains points, de le faire circuler pour consultation par les États Membres pendant une période de deux semaines et de réviser le projet d'ordre du jour à nouveau, à la lumière de tout commentaire reçu, puis de communiquer le projet d'ordre du jour provisoire révisé aux membres du Comité exécutif.

156. Le Sous-comité a accepté cette proposition et a également recommandé que le Comité exécutif demande au Bureau d'élaborer une proposition visant à rationaliser les méthodes de travail et à améliorer l'efficacité des Organes directeurs.

Clôture de la session

157. Après l'échange de courtoisies d'usage, le Président a déclaré la neuvième session du Sous-comité close.

Annexes

EN FOI DE QUOI, la Présidente du Sous-comité du Programme, du Budget et de l'Administration, Déléguée de le Canada, et le Secrétaire de droit, Directrice du Bureau sanitaire panaméricain, signent le présent Rapport final rédigé en anglais.

FAIT à Washington, D.C., États-Unis d'Amérique, en ce vingtième jour de mars de l'année deux mille quinze. Le Secrétaire déposera le document original signé dans les Archives du Bureau sanitaire panaméricain.

Natalie St. Lawrence
Présidente de la neuvième session
du Sous-comité du Programme du Budget et de
l'Administration
Déléguée de le Canada

Carissa F. Etienne
Secrétaire de droit de la neuvième session du
Sous-comité du Programme, du Budget,
et de l'Administration
Directrice du Bureau sanitaire panaméricain

Annexe A

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION**

 - 2. QUESTIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT**
 - 2.1 Élection du Bureau
 - 2.2 Adoption de l'ordre du jour

 - 3. QUESTIONS RELATIVES À LA POLITIQUE DES PROGRAMMES**
 - 3.1 Projet de Programme et budget de l'OPS 2016-2017
 - 3.2 Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS
 - 3.3 Nomination d'un membre au Comité d'audit de l'OPS
 - 3.4 Mise à jour sur la réforme de l'OMS

 - 4. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**
 - 4.1 Vu d'ensemble du Rapport financier du Directeur pour 2014
 - 4.2 Proposition concernant l'utilisation du solde des excédents relatifs aux normes IPSAS et au budget
 - 4.3 Programmation de l'excédent de revenus
 - 4.4 Assurance maladie après cessation de service
 - 4.5 Mise à jour concernant le Plan directeur d'investissement et réévaluation des projets immobiliers figurant au Plan directeur d'investissement
 - 4.6 Statut des projets financés par le compte de réserve de l'OPS
 - 4.7 Amendements au Règlement du personnel et au Statut du personnel du Bureau sanitaire panaméricain
-

4. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (suite)

- 4.8 Rapport sur l'élaboration de la stratégie du BSP en matière de ressources humaines : une stratégie pour le personnel
- 4.9 Statistiques sur la dotation en personnel du BSP
- 4.10 Projet de stratégie du BSP en matière de technologie de l'information
- 4.11 Mise à jour sur la nomination du Commissaire aux comptes de l'OPS pour 2016-2017
- 4.12 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OPS

5. QUESTIONS SOUMISES POUR INFORMATION

- 5.1 Avant-projet du budget programme 2016-2017 de l'OMS
- 5.2 État d'avancement du Projet pour la modernisation du système de gestion de l'information du Bureau sanitaire panaméricain
- 5.3 Projet d'ordre du jour provisoire de la 156^e session du Comité exécutif

6. AUTRES QUESTIONS

7. CLÔTURE DE LA SESSION

Annexe B

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de travail

SPBA9/1, Rev. 1	Ordre du jour
SPBA9/2 et Corr.	Projet de Programme et budget de l'OPS 2016-2017
SPBA9/3	Organisations non gouvernementales en relations officielles avec l'OPS
SPBA9/4	Nomination d'un membre au Comité d'audit de l'OPS
SPBA9/5	Mise à jour sur la réforme de l'OMS
SPBA9/6, Rev. 1	Vu d'ensemble du Rapport financier du Directeur pour 2014
SPBA9/7, Rev. 1	Proposition concernant l'utilisation du solde des excédents relatifs aux normes IPSAS et au budget
SPBA9/8	Programmation de l'excédent de revenus
SPBA9/9	Assurance maladie après cessation de service
SPBA9/10	Mise à jour concernant le Plan directeur d'investissement et réévaluation des projets immobiliers figurant au Plan directeur d'investissement
SPBA9/11	Statut des projets financés par le compte de réserve de l'OPS
SPBA9/12	Amendements au Règlement du personnel et au Statut du personnel du Bureau sanitaire panaméricain
SPBA9/13	Rapport sur l'élaboration de la stratégie du BSP en matière de ressources humaines : une stratégie pour le personnel
SBPA9/14	Statistiques sur la dotation en personnel du BSP
SPBA9/15	Projet de stratégie du BSP en matière de technologie de l'information

Documents de travail (*suite*)

SPBA9/16 Mise à jour sur la nomination du Commissaire aux comptes de l'OPS pour 2016-2017

SPBA9/17 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OPS

Documents d'information

SPBA9/INF/1 Avant-projet du budget programme 2016-2017 de l'OMS

SPBA9/INF/2 État d'avancement du Projet pour la modernisation du système de gestion de l'information du Bureau sanitaire panaméricain

SPBA9/INF/3, Rev. 1 Projet d'ordre du jour provisoire de la 156^e session du Comité exécutif

Annexe C

LIST OF PARTICIPANTS/ LISTA DE PARTICIPANTES

OFFICERS/MESA DIRECTIVA

President/Presidente:	Ms. Natalie St. Lawrence (Canada)
Vice-President/Vice-Presidente:	Dr. Kevin Harvey (Jamaica)
Rapporteur/Relatora:	Lic. María Emilia Cejas (Argentina)

MEMBERS OF THE SUBCOMMITTEE/MIEMBROS DEL SUBCOMITÉ

ARGENTINA

Lic. Andrea Polach
Analista, Dirección Nacional de Relaciones
Internacionales
Ministerio de Salud
Buenos Aires

Lic. María Emilia Cejas
Analista, Dirección Nacional de Relaciones
Internacionales
Ministerio de Salud
Buenos Aires

CANADA/CANADÁ

Ms. Natalie St. Lawrence
Director
Multilateral Relations Division
Office of International Affairs for the
Health Portfolio
Health Canada, Ottawa

Ms. Lucero Hernandez
Senior Policy Analyst
Multilateral Relations Division
Office of International Affairs for the
Health Portfolio
Health Canada, Ottawa

Ms. Francesca Verhoeve
Policy Analyst
Multilateral Relations Division
Office of International Affairs for the
Health Portfolio
Health Canada, Ottawa

Mr. Brett Maitland
Head of Cooperation
Permanent Mission of Canada to the
Organization of American States
Washington, D.C.

CANADA/CANADÁ (cont.)

Ms. Charlotte McDowell
Senior Development Officer
Permanent Mission of Canada to the
Organization of American States
Washington, D.C.

CUBA

Dr. Antonio Diosdado González Fernández
Jefe del Departamento de Organismos
Internacionales
Ministerio de Salud Pública
La Habana

ECUADOR

Magister Carlos Andrés Emanuele
Director Nacional de Cooperación y
Relaciones Internacionales
Ministerio de Salud Pública
Quito

Lic. Cristina Luna
Analista Responsable de Cooperación
y Relaciones Multilaterales
Ministerio de Salud Pública
Quito

JAMAICA

Dr. Kevin Harvey
Permanent Secretary
Ministry of Health
Kingston

MEMBERS OF THE SUBCOMMITTEE/MIEMBROS DEL SUBCOMITÉ *(cont.)*

SAINT LUCIA/SANTA LUCÍA

Hon. Alvina Reynolds
Minister of Health, Wellness, Human
Services, and Gender Relations
Ministry of Health, Wellness, Human
Services, and Gender Relations
Waterfront, Castries

**UNITED STATES OF AMERICA/ESTADOS
UNIDOS DE AMÉRICA**

Ms. Ann Blackwood
Senior Health Advisor
Office of Economic and Development Affairs
Bureau of International Organization Affairs
Department of State
Washington, D.C.

Mr. Brian Hackett
Team Leader
Office of Management, Policy, and
Resources
Bureau of International Organization Affairs
Department of State
Washington, D.C.

Ms. Melissa Kopolow-McCall
Program Analyst
Office of Economic and Development Affairs
Bureau of International Organization Affairs
Department of State
Washington, D.C.

**UNITED STATES OF AMERICA/ESTADOS
UNIDOS DE AMÉRICA** *(cont.)*

Ms. Maya Levine
International Health Analyst
Office of Global Affairs
Department of Health and Human
Services
Washington, D.C.

Mr. Peter Mamacos
Director, Multilateral Affairs
Office of Global Affairs
Department of Health and Human
Services
Washington, D.C.

Ms. Mary Blanca Rios
Senior Advisor
Office of Management, Policy,
and Resources
Bureau of International Organization Affairs
Department of State
Washington, D.C.

**NON-MEMBERS OF THE SUBCOMMITTEE
OTROS MIEMBROS QUE NO FORMAN PARTE DEL SUBCOMITÉ**

BRAZIL/BRASIL

Sr. Diogo Henrique Tomaz Afonso Alves
Técnico Especializado de Assessoria de
Assuntos Internacionais de Saúde
Ministério da Saúde
Brasília

NON-MEMBERS OF THE SUBCOMMITTEE (cont.)
OTROS MIEMBROS QUE NO FORMAN PARTE DEL SUBCOMITÉ (cont.)

MEXICO/MÉXICO

Sra. Martha Caballero Abraham
Directora de Cooperación Bilateral y
Regional
Secretaría de Salud
México, D.F.

Sr. Héctor Arturo Barrio González
Ministro, Representante Alterno de
México ante la Organización de los
Estados Americanos
Washington, D.C.

PARAGUAY

Lic. Sergio Forte Riquelme
Director General de Administración y
Finanzas
Ministerio de Salud Pública y
Bienestar Social
Asunción

PAN AMERICAN HEALTH ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD

**Director and Secretary *ex officio* of the
Subcommittee/
Directora y Secretaria *ex officio* del
Subcomité**

Dr. Carissa F. Etienne
Director/Directora

**Advisers to the Director/
Asesores de la Directora**

Dr. Isabella Danel
Deputy Director/Directora Adjunta

Dr. Francisco Becerra-Posada
Assistant Director/Subdirector

**Advisers to the Director/
Asesores de la Directora (cont.)**

Mr. Gerald Anderson
Director of Administration
Director de Administración

Dr. Heidi Jiménez
Legal Counsel/Asesora Jurídica

Ms. Piedad Huerta
Senior Advisor, Governing Bodies Office
Asesora Principal, Oficina de los Cuerpos
Directivos
